

LA CLEF  
DU CABINET  
DES PRINCES  
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur  
les Matieres du tems.

OCTOBRE 1744.



A LUXEMBOURG,  
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur  
de Sa Majesté la Reine de Hongrie &  
de Boheme, & Marchand Libraire.

---

M. D C C. XLIV.

*Avec Privilege de feu Sa Majesté Impériale  
& Catholique, & Approbation du  
Commissaire Examineur.*

## AVIS AU PUBLIC.

**O**N a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & un fort bel assortiment de Livres de tous Pais. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à présent 42. vol.: Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué; Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12. Tomes 27. part. in 89. nouv. édit. revûë par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 28. Tomes en 2. parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique à présent 45. vol.

237

LA CLEF DU CABINET  
DES  
PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique  
sur les matieres du tems.

Octobre 1744.

ARTICLE PREMIER.

*Contenant quelques piéces intéressantes à  
l'Histoire du tems.*

**D**Ans le tumulte de la guerre, on ne laisse pas de nous envoyer des piéces de Littérature, & d'autres qui tendent à perfectionner, ou du moins à faire de nouvelles découvertes soit dans la Médecine, soit dans la Chirurgie. Mais quoique les unes & les autres nous paroissent également propres à orner l'esprit, & très utiles au Public, nous les dérobons cependant pour un tems à la curiosité de nos Lecteurs, afin de pouvoir continuer à leur présenter dans les boines de nos Mémoires, suivant la coutume qui en subsiste depuis leur origine, ce nombre de piéces qui sortent sans cesse du Cabinet des Cours, par rapport à leurs différends, & qu'on rend publiques. Voici celle dont nous avons fait mention le mois passé page 232. & que nous avons promis de donner ce mois-ci. C'est un Décret

Q 2 de

de la Cour de Francfort ; que le Prince de la Tour & Taxis porta le 9. Août dernier à la Dictature de la Diette, & qui tend de rechef à faire supprimer les Actes de celle de Vienne reçus à la même Dictature. On s'enonce dans cette Pièce de la manière suivante.

I.  
Décret de  
la Cour de  
Francfort.

DE par l'Empereur notre très-gracieux Seigneur CHARLES VII. Nous Alexandre Ferdinand Prince de la Tour-Taxis, &c. &c. Principal Commissaire de S. M. Imp. Savoir faisons aux Illustres Conseillers, Ambassadeurs, Ministres & Envoyés des Electeurs, Princes & Etats de l'Empire.

Ils se rapelleront aisément que le 23. du mois de Septembre 1743. on a porté à la Dictature publique de l'Empire, une Protestation de la Cour de Vienne, dont l'admission parmi les Actes de la Diette ne peut être considérée que comme un fait inouï jusqu'à présent dans l'Empire Romain.

S. M. Imp. conformément aux Loix qui s'y observent, & en vertu de l'autorité attachée à sa Dignité suprême, auroit pu, dès-lors, marquer son juste ressentiment d'une lésion si manifeste de ses droits & de ceux de tout l'Empire Romain.

Mais la modération qui éclate dans toutes ses démarches, lui a fait préférer de s'adresser à la Diette de l'Empire, par son Décret du 11. Decembre 1743, afin d'avoir son avis sur la maniere de pourvoir efficacement au soutien de l'autorité Impériale, de même qu'au maintien de l'honneur du Corps Germanique, en garantissant l'un & l'autre de tous attentats pareils.

L'Empereur a attendu, sans marquer d'impatience, l'avis qu'il demandoit sur ce sujet. Pendant cet intervalle, la Cour de Vienne, loin de se ranger au devoir d'un Etat de l'Empire, a accumulé abus sur abus. Les insultes contenues dans

ses Ecrits anciens ont été répétées dans d'autres Ecrits qui ont paru ensuite. On y a employé la même indécence de stile que dans les premiers, sans être retenu par la considération du respect que les Membres de l'Empire doivent à celui qui en est le Chef, & sans aucun égard pour les usages établis dans les Collèges de la Diette. Les titres honorables que la coutume & le devoir ont consacrés envers la Diette de l'Empire, lui ont été refusés dans ces Ecrits, revêtus de la simple signature d'un Ministre non-caractérisé auprès de la Diette, & qui n'y a point été reconnu.

C'est néanmoins ce Ministre qui a porté à la Dictature publique les Ecrits en question, datés du 3. & du 6. Juillet, & dans lesquels, outre l'indécence des expressions qui blessent si sensiblement S. M. Imp. on excite les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, à contracter des alliances au préjudice de leur Chef suprême. On les y anime contre lui, & on n'oublie rien pour rompre l'union qui doit subsister entre le Chef & les Membres, & pour réussir, par conséquent, à bouleverser la Constitution fondamentale de l'Empire.

L'Empereur s'étant réservé, une fois pour toutes, de satisfaire au ressentiment dont les Loix de l'Empire admettent l'usage légitime, il ne sauroit différer plus long-tems de se servir du pouvoir que lui donne sa Dignité suprême, & en conséquence de déclarer pour invalide, inadmissible & nulle, la Protestation de la Cour de Vienne, portée à la Dictature de la Diette, le 23. Septembre 1743. comme blessant, au plus haut degré, la majesté de l'Empereur des Romains, sa Dignité suprême & celle de l'Empire.

Les mêmes motifs déterminent S. M. Imp. à cas-

ser & annuller , de son autorité Impériale, les pièces annexées à la Protestation, & dictées le 3. & le 6. Juillet 1744. comme étant indécentes, préjudiciables à l'Empereur & à l'Empire, & contraires aux Loix; méritant, par conséquent, d'être rejetées & déclarées nulles & de nulle valeur, ainsi qu'on les déclare, de la manière la plus forte, par le présent Décret, de même que tout ce qu'on a eu dessein d'entreprendre de contraire aux Loix.

S. M. Imp. scrupuleusement attachée au contenu de sa Capitulation d'élection, proteste de nouveau solennellement, qu'Elle n'a jamais prétendu empêcher, comme Elle n'empêchera jamais, aucun Etat de l'Empire, de porter ses griefs aux Collèges de la Diète, lorsque ce sera dans des termes convenables & décens.

La connoissance qu'elle a des lumieres des Electeurs, Princes & Etats de l'Empire, ainsi que de leur attention pour la gloire de leur Chef suprême, & pour le maintien des Loix fondamentales du Corps Germanique, ne lui laisse aucun doute, qu'animés du zèle qui convient à des Patriotes, ils ne désaprouvent ces Ecrits indécents, où l'élection faite en sa personne, par les suffrages des Electeurs qui lui ont conféré la Dignité Impériale, n'est point reconnue, où la validité de la Diète est attaquée, & où l'on s'efforce de rompre le lien entre le Chef & les Membres, & de renverser, par conséquent, le système de l'Empire.

Elle s'attend aussi, qu'ils ne prendront point de part à ce qu'elle s'est réservée de faire connoître, ainsi qu'il convient, à l'Electeur de Mayence, comme Arche-Chancelier de l'Empire, touchant la Dictature illégale qu'il a admise; mais qu'au contraire, agissans de concert avec S. M. Imp. qui

présé

*préfèrera toujours l'avantage de l'Empire, au sien particulier, ils aviseront aux moyens les plus propres d'arrêter de telles entreprises pour le présent, & de les prévenir dans la suite.*

Telle est cette nouvelle pièce de la Cour de *Frankfort* contre la Reine de Hongrie & de Bohème. Celle de *Berlin*, non-contente du Manifeste qu'elle a fait publier contre la même Souveraine, & qui est inséré tout au long dans notre dernier Journal, s'est rabattuë encore sur un Rescrit qu'elle a adressé à Mr. Andrié son Ministre à *Londres*, pour exposer au Roi de la Grande Bretagne, au Ministère Britannique, & à la Nation Angloise, les motifs des résolutions que le Roi de Prusse a jugé à propos de prendre. Ce Rescrit est publié comme le voici mot-à-mot.

**D**epuis la conclusion du Traité de Breslau, qui a terminé mes différends avec la Cour de Vienne, le principal objet de mon attention a été constamment de cultiver avec soin, & de fortifier par toutes les attentions possibles, la bonne intelligence que je venois de renouer avec Sa Maj. la Reine de Hongrie, de la faire renaître entre-elle & Sa Maj. Impériale, & d'arrêter, par une paix équitable & durable, le cours des troubles que leurs disputes sur la succession de feu l'Empereur Charles VI. avoient occasionnés, & dont les meilleures Provinces des Parties-Belligérantes, aussi bien que plusieurs Etats neutres de l'Empire n'avoient que trop senti les funestes effets.

Je ne saurois que me louer de la facilité que j'ai rencontrée à ce sujet, de la part de Sa Maj. Imp. Ce Prince, en vrai pere de la Patrie, plutôt que de la voir souffrir pour ses intérêts, avoit déjà pris la  
généreuse

II.  
Rescrit du  
Roi de  
Prusse.

généreuse résolution de sacrifier toutes ses prétentions au rétablissement de la tranquillité publique. Mais la Cour de Vienne montra des dispositions bien différentes. Elle écouta, avec répugnance, toute proposition d'accommodement, & elle fit voir par sa conduite, qu'elle ne vouloit point de paix, qui ne la rendît de nouveau l'arbitre de l'Allemagne, & ne lui assujettît la liberté & les droits du Corps Germanique. Ses vastes & dangereux desseins se développèrent à mesure que la prospérité de ses armes augmentoit, & qu'elle paroissoit assûrer leur succès. Elle ne garda dès-lors plus de ménagement. Elle insulta, de la façon la plus outrageante, la majesté du Chef suprême de l'Empire, de même que les droits & les prérogatives du Collège Electoral. J'eus beau l'avertir que ni moi, ni aucun autre Prince de l'Empire, qui prissent à cœur la conservation du système de la Patrie, ne pourroient jamais souffrir qu'on en attaquât ainsi le Chef, & qu'à la longue je ne pourrois me dispenser moi-même de remplir les devoirs primitifs que m'imposoit le rang que je tiens parmi les Membres du Corps Germanique ; obligation à laquelle toute autre considération devoit céder. Trop entêtée de ses vastes desseins, pour prêter la moindre attention à mes remontrances amiables, la Cour de Vienne déclara nul & invalide, d'abord avec obscurité, mais ensuite sans détour, le choix unanime que les Electeurs avoient fait, sans sa concurrence, de la personne de l'Empereur. Elle ne prétendoit pas moins que de casser son élection, & de le faire descendre du Trône, ou bien de le forcer à y recevoir un associé qui en usurpât toute l'autorité. Après avoir dépouillé l'Empereur de tous ses Etats, jusqu'à la moindre partie, elle chassa à force ouverte du territoire de l'Empire, par un attentat sans exemple, & au mépris des Loix, les troupes

troupes de ce Chef de l'Empire. Les Princes qui se refusèrent à ses idées, furent traités indignement & d'une manière injuste, & elle n'épargna ni menaces ni intrigues, pour porter les uns & les autres à une espèce de Confédération contre l'Empereur, dont l'union avec les Membres de l'Empire fait la principale base du bonheur du Corps Germanique.

Toutes ces entreprises n'ayant pu que révolter étrangement les Membres de l'Empire, zélés pour la gloire de leur Patrie & pour le maintien de sa Constitution, divers Princes puissans & respectables ont jugé nécessaire de s'unir plus étroitement avec l'Empereur, & de combiner leurs forces, pour soutenir sa dignité, son autorité & ses droits, & pour s'opposer aux machinations de ceux dont les vûes tendent manifestement à la ruine & au renversement total du système de l'Empire. Ma gloire, mon honneur & mon devoir, en qualité d'un des principaux Electeurs & Membres du Corps Germanique, m'ont obligé d'y accéder, & je n'aurois pu, sans y manquer, me dispenser, en conséquence de ce concert, de fournir, à l'exemple de l'Angleterre & de la République de Hollande, une bonne partie de mes troupes, pour servir en qualité d'auxiliaires de S. M. Imp. Mon intention n'est point d'ailleurs de rompre la Paix de Breslau, ni d'entrer en guerre avec S. M. la Reine d'Hongrie.

Comme je suis bien aise de rendre le public juge de cette démarche, j'ai trouvé bon de l'informer des motifs qui m'y déterminent. C'est ce qui fait le sujet de l'Exposé joint à la présente. Vous aurez soin d'en faire part aux Ministres de S. M. Britannique, & de vous expliquer, en conformité du contenu, dans les entretiens que vous aurez avec eux, ainsi que par-tout ailleurs où l'occasion

s'en présentera, & que vous le jugerez convenable à mes intérêts.

Vous y ajouterez les protestations les plus fortes, qu'il n'entre dans la résolution que je viens de prendre, ni passion, ni intérêt personnel, ni aucune vue d'aggrandissement ou de conquête; l'unique dessein que je me propose étant de remplir le devoir d'un bon Patriote & d'un Membre fidele du Corps Germanique, de conserver la dignité de son Chef, en prévenant sa ruine totale, de garantir le système de l'Empire & sa liberté, contre le danger qui les menacent de près, & d'en rétablir & assurer le repos, par une paix juste & raisonnable, dont la solidité & la durée puissent raffermir l'état chancelant de la liberté Germanique: Que je me flatte, au reste, qu'aucun Anglois judicieux & zélé pour la Constitution de sa patrie, ne pourra méconnoître la justice de ma résolution: Que pour en être convaincu, il ne faut que transporter en Angleterre, le théâtre de la scène qui se passe à présent dans l'Empire: Que de la même manière que tout bon Patriote Anglois envisageroit avec indignation, les trames qui se feroient dans sa patrie, pour précipiter du Trône la Famille régnante, & y placer le Prétendant, & qu'il s'y opposeroit de tout son pouvoir, de même aucun Prince puissant & patriote de l'Empire ne peut à plus forte raison, regarder avec indifférence, ni souffrir tranquillement, qu'un autre Membre de l'Empire, tel qu'est la Reine d'Hongrie, s'efforce de dépoüiller de sa dignité & de son autorité, un Empereur légitimement élu, afin d'en revêtir un Candidat auquel manquent les qualifications les plus essentielles pour remplir le Trône Impérial, & qui ne sauroit y monter que par le renversement total du système de l'Empire, de sa liberté, de ses prérogatives & des droits

de ses principaux Membres : Que comme par le même principe , aucun Prince d'Allemagne n'est en droit de se mêler des arrangemens intérieurs de la Grande-Bretagne & de la constitution de son Gouvernement , j'ai lieu d'espérer que la Nation Angloise ne s'ingérera pas non-plus dans les affaires domestiques de l'Empire , & qu'elle ne s'opposera point aux efforts que Moi & les autres Etats bien-intentionnés de cet Empire avons résolu d'employer pour y conserver & maintenir la dignité du Chef, le respect dû aux Loix & aux Constitutions de la Patrie , & les droits & prérogatives de ses Membres : Que je m'en flatte avec d'autant plus de justice, que l'Angleterre n'a aucune raison de se mêler de cette querelle , ni par la considération de son commerce , ni autrement ; & que quand même elle auroit plus de penchant pour une Cour d'Allemagne , que pour une autre , je la crois trop raisonnable que de prétendre que des Princes aussi puissans & aussi respectables que ceux de l'Empire , dussent se régler sur les inclinations de ceux d'entre la Nation Angloise lesquels s'efforcent à faire entrer leurs compatriotes dans des querelles étrangères qui ne regardent , en façon du monde , la Grande-Bretagne : Qu'au surplus , la résolution que je viens de prendre n'ayant rien de commun avec la guerre où l'Angleterre se trouve engagée avec d'autres Puissances , & dont je ne me mêlerai point à son préjudice , l'entreprise présente ne dérangera aussi en rien les engagements dans lesquels je me trouve à son égard , & que je suis fermement résolu de remplir avec toute la ponctualité possible , tant que l'Angleterre elle-même n'en rompra pas les liens : Et enfin , que je payerai jusqu'à la dernière obole , les dettes de Silesie , desquelles je me suis chargé par le Traité de Breslau.

à Berlin le 8. Août 1744.

Voilà

Voilà donc ce que Sa Majesté Prussienne a trouvé bon de joindre à la pièce qu'elle a fait répandre dans toutes les Cours étrangères sous le titre d'*Exposé des motifs qui ont obligé le Roi de donner des troupes auxiliaires à l'Empereur*. Elle y a ajouté encore, c'est-à-dire, qu'en rebattant la même matière, le Comte de Dohna, son Envoyé Extraordinaire à Vienne, étant sur le point de partir de cette Ville pour se rendre à *Stutgard*, où il est arrivé, a fait, par ses ordres, aux Ministres de la Reine la lecture d'une Déclaration qui porte en substance.

» Qu'aussi-tôt après la Paix de *Breslau*, il  
 » avoit été déclaré plusieurs fois de la part du  
 » Roi son Maître, qu'en effet il n'avoit pas in-  
 » tention de prendre part aux différens de la  
 » Reine avec d'autres Puissances ; mais que d'un  
 » autre côté la Cour de Vienne trouveroit du  
 » mécompte, si elle croyoit que ce Monarque,  
 » comme un des principaux Electeurs de l'Em-  
 » pire, pourroit voir avec indifférence que la  
 » Dignité Impériale fut outragée, le système  
 » de l'Empire renversé, & ses Etats opprimés :  
 » Que ces remontrances & ouvertures, & tant  
 » d'autres, tendans même à l'avantage de la  
 » Maison d'Autriche, n'avoient produit aucun  
 » effet ; mais qu'au contraire le Chef de l'Em-  
 » pire légitimement élu, avoit été méprisé à  
 » la honte du Collège Electoral ; que plusieurs  
 » Etats bien intentionnés avoient été opprimés,  
 » d'autres intimidés, & d'autres animés con-  
 » tre leur Chef & séduits à une espèce de  
 » confédération : Que le Roi de Prusse s'étoit  
 » trouvé forcé par là de conclure avec quel-  
 » ques puissans Membres de l'Empire une Union,  
 » qui ayant été communiquée par le Baron  
 » de

de Palm au Comte de Rosenberg, ne pou-  
voit être inconnuë à la Reine: Que comme  
au reste il n'y avoit aucune espérance qu'on  
pût, aux seuls moyens des bons offices, at-  
teindre le but qu'on s'étoit proposé, S. M.  
Prussienne se trouvoit obligée par ce qu'elle  
doit à l'Empire & à son Chef, de lui donner  
un certain nombre de ses troupes sur le pied  
d'auxiliaires: Qu'elle en étoit venuë à re-  
gret à cette extrémité, mais que c'étoit la  
faute de la Cour de Vienne & celle de ses  
Alliés, à cause qu'ils avoient rejetté routes  
les voyes équitables de conciliation: Qu'au  
surplus S. M. Prussienne persistoit dans la  
résolution inaltérable de remplir religieuse-  
ment tous les engagemens qu'elle a avec ses  
voisins, & de ne point s'immiscer dans les  
differends de la Reine avec d'autres Puissances,  
& qui ne regardent pas l'Empire, d'autant  
qu'elle n'a pour objet que de soutenir la  
constitution & le sistême de l'Empire, & en  
conséquence de maintenir le Chef dans sa  
dignité & les Etats dans leurs prérogatives  
& libertés, comme aussi de rétablir dans la  
chere Patrie le repos & la tranquillité par  
une paix équitable & solide. »

Mr. de Dohna finit sa Déclaration en disant,  
toujours par ordre » Qu'aucun Electeur &  
Prince de l'Empire, bien intentionné pour la  
Patrie, ne pouvoit souffrir que non seule-  
ment on eut dépoüillé le Chef de l'Empire de  
ses Etats patrimoniaux, mais qu'on en eut  
aussî chassé les troupes du territoire de l'Al-  
lemagne, & qu'ainsi on l'en eut, pour ainsi  
dire, exterminé de fond en comble; ce qui  
étoit un procédé dont l'Histoire ne fournis-  
soit

» soit aucun exemple , & qui paroîtroit in-  
 » croyable à la postérité ; d'où il résulteroit ,  
 » qu'un chacun étant exposé au même danger ,  
 » il ne lui restoit que l'avantage de n'être pas  
 » écrasé le premier : c'est pourquoi S. M. Prus-  
 » sienne ne pouvoit se dispenser d'avoir re-  
 » cours aux mesures les plus propres pour  
 » pourvoir à sa sûreté & à celle du bien pu-  
 » blic , & cela comme l'exigent les conjonc-  
 » tures & les inconvéniens dont menace le  
 » moindre délai : Qu'enfin , qu'on devoit se  
 » l'imputer à soi-même pour avoir poussé à  
 » bout l'Empire & ses États.

La Cour de Vienne a répondu à cette Dé-  
 claration , par un Ecrit qui a été envoyé à ses  
 Ministres dans les Cours Etrangères. Il tend à  
 le refuter & à le renverser , non par aucuns  
 termes d'exagération , mais par des pièces  
 convaincantes ; puisqu'après un avis au Lecteur ,  
 cet Ecrit ne fait que contenir , I. La Convention  
 faite à *Klein-Schellenberg* dans la Haute-Silésie  
 le 9. Octobre 1741. entre la Reine de Hongrie  
 & de Bohême & le Roi de Prusse . II. Une répon-  
 se formelle & positive à la Déclaration du Comte  
 de Dohna. III. Un article séparé du Traité d'U-  
 nion signé à Francfort. IV. Un Mémoire qui  
 justifie le Ministère de la Cour de Vienne sur  
 quelques imputations particulières. V. Une Let-  
 tre du Maréchal de Belleisle écrite à Mr. Amelot  
 pendant le Siège de Prague. Un autre Mémoire.

Voilà les pièces annoncées , qui sont jointes  
 à la réponse donnée à la Déclaration de  
 Mr. de Dohna ; l'*Exposé des Motifs* de S. M. Prus-  
 sienne n'aura point d'autre réfutation , vû que  
 cette pièce la trouve pleinement dans la répon-

le dont il est question, & dont nous pourrons faire ailleurs une plus ample mention.

En attendant voici l'Article séparé du Traité d'Union conclu le 22. May à Francfort; Traité dont la substance se trouve dans nos derniers Mémoires page 230. & suivantes.

» D'autant que l'éloignement que la Cour  
» de *Vienne* & ses Alliés ont témoigné jusqu'à  
» présent pour le rétablissement du repos & de  
» la tranquillité dans l'*Empire*, ne donne que  
» trop de sujet de craindre, que bien loin de  
» se prêter à des voyes amiables conformément  
» au but du Traité conclu entre &c. elle en  
» rejettera ou éludera tout au moins l'effet  
» que l'on devoit s'en promettre, il sera indis-  
» pensable de recourir à des moyens plus forts  
» & plus efficaces; S. M. le Roi de Prusse,  
» toujours animée du désir de coopérer à la  
» pacification de l'*Allemagne*, après mûres  
» réflexions, a considéré qu'il ne pouvoit  
» point y avoir d'expédients plus courts &  
» plus décisifs, que de promettre & de s'en-  
» gager, ainsi qu'Elle promet & s'engage par  
» le présent Article séparé, de se charger de  
» faire l'expédition de la conquête de toute la  
» *Bohème*, & de mettre en possession de cette  
» Couronne Sa Majesté Impériale, & de la  
» lui garantir pour Elle, ses Successeurs, Hé-  
» ritiers à l'infini. S. M. Impériale touchée  
» de la plus vive reconnoissance, cede à cette  
» condition dès à présent à S. M. Prussienne,  
» irrévocablement & à perpétuité pour Elle,  
» ses Héritiers & Descendans à l'infini, de  
» la maniere la plus forte & la plus authen-  
» tique, les droits qui lui appartiennent sur les  
» Cercles, Seigneuries & Villes ci-après nom-  
» mées,

IV.  
*Article sé-  
paré de la  
Confédéra-  
tion de  
Francfort.*

33 mées; savoir, la Ville & tout le cercle de *Königs-*  
 33 *gratz* en son entier. De plus S. M. Imp. cede à S.  
 33 M. le Roi de Prusse les cercles de *Buntzlau* & de  
 33 *Leitmeritz*, en sorte que tous les Pays qui  
 33 se trouvent situés entre les frontieres de la *Sil-*  
 33 *ésie* & la riviere d'*Elbe*, & suivant depuis  
 33 la Ville & le cercle de *Königsgratz* jusqu'aux  
 33 confins de la *Saxe*, appartiendront à S. M.  
 33 le Roi de Prusse, de maniere que le cours  
 33 de l'*Elbe* fera la barriere des deux Etats; ainsi  
 33 ce qui se trouvera situé sur l'autre bord de cette  
 33 riviere en dedans de la *Bohème*, restera à S.  
 33 M. Impériale, quand même ce seroit des dé-  
 33 pendances des cercles cédés à S. M. Paulienne,  
 33 à l'exception de la Seigneurie & Ville de  
 33 *Partuwitz* & de la Ville de *Collin*, que S. M.  
 33 Impériale cede dès à présent à S. M. le Roi  
 33 de Prusse pour Elle, ses Héritiers & Succes-  
 33 seurs à l'infini. S. M. Impériale s'engage à la  
 33 même susdite condition dès à présent, de garan-  
 33 tir à S. M. le Roi de Prusse pour Elle, ses  
 33 Héritiers & Descendants à l'infini, tous les  
 33 Pays qu'Elle lui a cédés, ou lui cede en  
 33 vertu de ce présent Article; bien entendu  
 33 que la *Bohème*, sur le pied qu'Elle doit demeu-  
 33 rer à S. M. Impériale, ne pourra plus être sus-  
 33 ceptible d'aucun démembrement. Au surplus  
 33 S. M. Impériale cede à la même susdite con-  
 33 dition à S. M. Prussienne, irrévocablement  
 33 & à perpétuité pour Elle, ses Héritiers &  
 33 Descendants à l'infini, de la maniere la plus  
 33 forte, la plus solennelle, & la plus authen-  
 33 tique, les droits qui lui appartiennent sur  
 33 la haute *Silésie*; Elle s'engage aussi de la  
 33 lui garantir pour Elle, ses Héritiers, & Des-  
 33 cendants

» cendans à l'infini, aussi-tôt, que S. M. Prus-  
» sienne en aura fait la conquête, & s'en fera  
» mise en possession; de même S. M. Prus-  
» sienne promet de garantir à S. M. Impé-  
» riale la *Haute-Autriche* pour Elle, ses Héritiers  
» & descensans à l'infini, aussi-tôt que  
» S. M. Impériale en aura fait la conquête &  
» s'en fera mise en possession, &c.

Cette Piece fait partie de la réponse donnée à la Déclaration du Comte de Dohna, & par son contenu on pourroit connoître le vrai dessein du Roi de Prusse, qui déclare ne prendre les armes en faveur de la Maison de Baviere contre la Reine de Hongrie & de Boheme, sans prétendre ou demander rien pour lui.

Mais la Cour de Francfort désavoüe cet Article séparé, publie qu'il est supposé, & dans un *Postscriptum* à une Lettre Circulaire qu'elle a répandüe, il est dit précisément » qu'au Traité  
» d'Union entre-Elle, le Roi de Prusse, le Roi de  
» Suede comme Landgrave de Hesse-Cassel & l'E-  
» lecteur Palatin, conclu en dernier lieu, il n'y  
» a aucun Article séparé, & qu'en conséquence  
» celui qui est publié dans la Réponse de la  
» Cour de Vienne à la Déclaration du Comte  
» de Dohna, c'est une piece supposée. »

C'est là ce que nous devons à cette haute matiere; & comme nous faisons mention d'une nouvelle Lettre Circulaire de la Cour de Francfort, nous devons ajouter ici son contenu. Elle tend à informer l'Empire des motifs & des vûës de l'union contractée, & on y dit positivement (*car ce sont ici les propres termes de cette Lettre Circulaire*) » que la Cour de Vienne a rejeté  
» avec hauteur la médiation de l'Empire, &

» les propositions qui lui ont été faites de  
 » tems en tems par le Roi de Prusse pour  
 » moyenner un accommodement, n'ayant voulu  
 » & ne voulant y prêter les mains qu'à des con-  
 » ditions qui lui assurassent une domination  
 » héréditaire dans l'Empire.

Ensuite on expose comme un outrage fait à la dignité Impériale & à l'Empire, les protestations & autres écrits portés à la Diète de la Diette; comme une injustice, la séquestration des Articles de l'Empire; & comme une inhumanité la rétention des Etats Electoraux & Patrimoniaux de Baviere. On continué cette Lettre par dire » qu'enfin les principaux Electeurs &  
 » Princes se sont réunis & joints à l'Empereur  
 » par le Traité d'Union, dans le dessein de  
 » maintenir le système de l'Empire, de con-  
 » server les droits & les prérogatives de son  
 » Chef, de le faire reconnoître pour tel par  
 » toutes sortes de bons offices, de recouvrer  
 » les Archives publiques, & d'engager la Cour  
 » qui les retient, à restituer à S. M. Impé-  
 » riale ses Etats Patrimoniaux & héréditaires,  
 » pour ensuite accommoder à l'amiable, ou  
 » par un procédé juridique, les differends sur-  
 » venus par raport à la Succession de la Mai-  
 » son d'Autriche.

» Mais, dit-on, (*C'est ici la fin de la Lettre*)  
 » les bons offices, les sollicitations, & les re-  
 » montrances des Rois & Princes confédérés  
 » avec S. M. Impériale, qui, dans la vûe de  
 » prévenir de plus grands troubles, n'ont point  
 » cessé de s'employer pour obrenir la restitu-  
 » tion préalable des Etats Electoraux & héré-  
 » ditaires, & de procurer si-non un accom-  
 » modement formel, du moins un provisionel,  
 » n'ayant

» n'ayant rien moins produit que l'effet dé-  
» siré ; & la Cour de Vienne enflée par la  
» succès apparent de ses armes , ayant conti-  
» nué sur le même ton avec encore plus de  
» hauteur que ci-devant , le Roi de Prusse , l'un  
» de ces Princes confédérés , a pris la résolu-  
» tion de donner à S. M. Impériale des trou-  
» pes auxiliaires , afin de lui procurer par les  
» armes ce que les voyes amiables n'ont pû  
» effectuer ; c'est-à-dite, le maintien de la di-  
» gnité Impériale , le soutien du sistême chan-  
» celant de l'Empire , & le rétablissement de la  
» tranquillité dans la chere Patrie & dans l'Eu-  
» rope. »

Avant cette Lettre Circulaire , les Ministres Bava-  
rois résidans auprès des Princes Etrangers , en avoient reçu une autre , pour servir de réponse aux deux Rescrits de S. M. Hongroise , rapportés en substance dans nos mémoires du mois de Juillet dernier page 60. & de Septembre suivant page 163. Nous devons également cette pièce à nos Lecteurs , qui s'attendent de voir tout ce qui paroît de ces matieres de Cour à Cour ; mais pour être trop longue , nous ne leur en donnerons qu'un précis. Le premier article roule sur ce qu'on impute au Comte de Seckendorff d'avoir abusé de la Forteresse de Philippsbourg contre un Etat considérable de l'Empire , & expose qu'on n'a rien fait d'injuste à cet égard « puis-que , avance-t-on , un Empe-  
» reur Romain , en qu'alité de Chef & de Génér-  
» al Suprême de l'Empire , a un droit incon-  
» testable de mettre dans les Fortereses de l'Em-  
» pire des garnisons de troupes Impériales &  
» de celles du Cercle , en nombre plus ou moins  
» grand ; d'installer de sa puissance & autorité

I.  
*Réponse de  
la Cour de  
Francfort à  
deux Res-  
crits de la  
Cour de  
Vienne.*

» Impériale, un Commandant des garnisons qui  
 » y sont, d'en prendre le serment de fidélité,  
 » & que cette prérogative Impériale subsiste  
 » dans toute sa force, malgré la guerre que  
 » la Cour de Vienne fait à celle de Franc-  
 » fort. »

On en appelle ensuite aux Lettres du Comte de Seckendorff, pour prouver que la revûe des troupes Bavaoises devant des Commissaires François, est une fiction; que l'entretien fourni par la France à ces troupes, n'est point une chose qu'on puisse reprocher avec justice » puis-  
 » que, continuë-t-on, elle ne provient que de  
 » la nécessité indispensable où l'on met l'Em-  
 » pereur d'y avoir recours en lui retenant ses  
 » Etats : Qu'il en résulte d'autant moins une  
 » dépendance ou sujétion envers la France,  
 » qu'on n'a jamais tiré cette conséquence des  
 » Alliances que les Empereurs Romains, pré-  
 » décesseurs de S. M. Impériale, ont contractées  
 » avec l'Espagne, la France, l'Angleterre &  
 » d'autres Puissances, dont ils ont tiré des sub-  
 » sides, lorsque les tems, les circonstances &  
 » leur intérêt propre l'ont exigés : Que les  
 » engagements entre l'Empereur & le Roi Très-  
 » Chrétien ne contiennent rien qui puisse être qua-  
 » lifié d'injuste ou de déraisonnable, ni rien  
 » qui soit au préjudice d'un tiers, ou qui  
 » puisse causer du dommage à l'Empire : Qu'ils  
 » sont conformes en tout à la justice & aux  
 » Constitutions de l'Empire : Et que c'est une  
 » chose connuë du Tout-Puissant, aux yeux  
 » duquel rien n'est caché. »

De là on passe à une accusation, qui est que la Cour de Francfort avoit eu dessein de sacrifier les deux Prélatures de *Paderborn* & de *Fulda*  
 aux

*des Princes &c.* Octobre 1744. 255  
aux vûës de la France, & on s'explique en ces  
termes sur cette matiere.

» Nous avons déclaré assez souvent que nous  
» ne demandions de satisfaction, ni de dédom-  
» magement de nos pertes, à aucune Cour,  
» si-non à celle qui ne s'est pas contentée de  
» se saisir d'une succession à nous dévoluë, mais  
» qui nous retient injustement nos Etats patri-  
» moniaux, sur lesquels elle n'a point de pré-  
» tention. Nous avons protesté, comme nous  
» protestons encore, qu'il ne nous est jamais  
» venu dans la pensée de dépouïller de leurs  
» Pays, aucuns Princes ou Etats de l'Empire.  
» Bien moins donc le ferions-nous à un Frere,  
» ce qui seroit dénaturé; ou à un Prélat qui  
» a pour nous & pour l'Empire, le plus par-  
» fait dévouïement.

On finit cette Lettre en renouvelant les assu-  
rances d'une disposition constante à se récon-  
cilier.

Nous ne ferons ici point d'autre diversion  
à ces pieces sérieuses des Cours, que par la  
petite Enigme que voici.

### E N I G M E.

*S*um quod eram, nec eram quod sum, nunc di-  
cor utrumque.

*Magna mihi fecit qui dedit ista loqui.*



*Je suis ce que j'étois,*

*Ce que je suis je n'étois pas :*

*Grace au Dieu d'ici bas,*

*Je suis ce que j'étois,*

*Et tout ensemble ce que je n'étois pas.*

Le mot de l'Enigme du mois dernier est la  
*Plante du Pied.*

A R T I C L E II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en  
ANGLETERRE, en HOLLANDE, &  
aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.*

I.  
*Conférence  
sur la réso-  
lution du  
Roi de  
Prusse.*

**A**ngleterre. Après que Mr. Andrié, Ministre du Roi de Prusse, eut reçu de Berlin le Rescrit que nous avons rapporté, il fut en conférence avec le Lord Carteret, Secrétaire d'Etat. Cette conférence qui se tint le 19. Août, roula sur la résolution de S. M. Prussienne, prise en faveur de la Cour de Francfort, & fut très-longue. M. Andrié y fit valoir toutes les instructions que lui donnoient la pièce qu'il venoit de recevoir; ses remontrances furent vives, il les fit même d'une manière à y attirer de l'attention, si le Ministère Britannique avoit pû être susceptible de quelque impression contraire à la généreuse résolution dans laquelle il s'est fixé de continuer à secourir la Reine de Hongrie & de Bohême, jusqu'à la fin de la scène que montrent les affaires présentes. Tout ce que put Mr. Andrié ayant donc été étalé, & pesé d'autre part, il en est résulté que le Roi se verroit obligé de faire encore de plus grands efforts qu'il n'a faits, pour aider puissamment la Cour de Vienne dans une conjoncture aussi imprévue; & dans un grand Conseil tenu en présence de S. M. le jour suivant la Conférence, il fut résolu d'accorder à cette Cour le double & le triple du subside ordinaire qui étoit de cent cinquante mille livres sterlings depuis que le Prince Charles avoit passé le Rhin; pour la mettre en état de faire une résistance convenable. Afin de procurer

rer aussi à la même Cour tous les secours de troupes auxiliaires qu'il sera possible de lui faire avoir d'ailleurs, on a d'abord dépêché des Courriers à cet effet à *Dresde*, à *Moscou* & dans plusieurs Cours d'Allemagne. Vingt mille livres sterling ont d'abord été offertes par an au Roi de Pologne Electeur de Saxe, pour qu'il fasse agir ses troupes en qualité d'auxiliaires de la Reine d'Hongrie. Cependant le Roi a envoyé ordre au Lord Hindford, son Ministre Plénipotentiaire auprès de la Cour de *Berlin*, d'y faire aux Ministres Prussiens de fortes représentations sur la marche des troupes qu'elle envoie en *Bohème* & en *Moravie*, & de leur faire connoître en même-tems quelles sont les résolutions qui sont prises pour le soutien de la Maison d'Autriche. Résolutions qui s'exécutent dès à présent, outre celles qui regardent l'Armée qui est dans les Pays-Bas, & les Escadres qui sont en mer.

L'Escadre d'Hollande ayant joint les Vaisseaux du Roi depuis ce que nous en avons dit, cette Flotte combinée mit le 8. Août à la voile de *Sainte Helene*, pour aller chercher l'Escadre Françoisise de *Brest* qui avoit reparu sur les côtes. On s'attendoit d'autant plus de là à la nouvelle d'un prochain combat, que le 16. on aprit qu'elle étoit dans le 47<sup>me</sup>. degré de latitude, tandis que l'Escadre combinée se trouvoit dans le 49<sup>me</sup>. Mais celle de France a continué sa route, & s'est mise à croiser à la hauteur du *Cap S. Vincent* sur les côtes d'Espagne. L'ordre a été donné néanmoins à l'Amiral Balchen, qui commande l'Escadre mise à sa poursuite, de continuer à l'aller chercher, même jusques dans la Méditerranée, si elle alloit joindre l'Escadre Espagnole.

II.  
*Escadre combinée.*

On

On parle d'une entreprise par mer de grande importance. Mais en attendant que l'exécution s'en fasse, nous n'avons rien à rapporter des affaires maritimes, sinon que l'Amiral Dawers est allé à *Portsmouth* prendre le commandement d'une Escadre qui paroît destinée pour l'Amérique : Que tous les Commandans des Vaisseaux du Roi se sont pareillement rendus à *Portsmouth* ou à *Spithead*, par ordre de l'Amirauté : Qu'il y a des ordres donnés à l'Escadre commandée par l'Amiral Matthews, concernant une expédition à faire dans le Royaume de Naples : Que cependant Mr. Matthews vient à *Londres*, délivrer ses chefs d'accusation contre l'Amiral Lestock, au sujet de la conduite que ce dernier a tenuë dans le combat entre la Flotte Angloise, celle de France & celle d'Espagne devant *Toulon* : Que le commerce maritime continuë à souffrir beaucoup, la plûpart des Navires marchands n'étant pas employés à cause de la guerre : Et que les prises en mer se font sans cesse, & vont toujours en augmentant.

III.  
Cherté à la  
Martinique  
causée par  
la prise des  
Navires  
Francois.

Toutes les nouvelles publiques visées de la Cour, portent les listes de ces prises Françoises & Espagnoles; elles sont à la vérité nombreuses & considérables, & passent présentement du double & plus celles que les Armateurs François & Espagnols; font sur les Bâtimens de la Nation Angloise. On en a la preuve par les listes mêmes qui paroissent de leur côté. Presque toutes ces prises étoient chargées de différentes sortes de marchandises, d'effets & de provisions, venans de divers Ports de l'Europe & de l'Amérique, ou étant destinés à s'y rendre, tels que *Bayonne*, *Marseille*, *Bordeaux*, *la Rochelle*, le *Port-Louis*, *la Leogane*, *la Guadalupe*, *la Martinique*,

*inique*, le *Cap-Breton*, le *Cap-François*, le *Canada*, &c. d'où il arrive, entre-autres inconveniens pour la France, que, comme une partie des Navires enlevés avoient à bord des provisions pour les Colonies de l'Amérique qui sont obligées de tirer leurs subsistances de l'Europe, il y a, ainsi qu'on l'apprend, une si grande cherté de vivres à la *Martinique*, que le pain y est monté à 20. sols la livre & la viande à 30. sols, que le baril de vin s'y vend jusqu'à 200. livres & le tonneau de farine 150. qu'il est encore difficile d'en avoir à ce prix : Et que le Gouverneur de la *Martinique*, pour trouver un remède à la disette générale dont les habitans sont menacés, a ordonné d'arracher les cannes de sucre dans une partie du terrain de cette Isle, pour y semer du *Manioc* & d'autres sortes de grains propres à faire du pain.

Avec cette nouvelle venuë des Indes, on en a une autre qui ne fait point de plaisir au Gouvernement. Comme les papiers hebdomadaires de Londres la portent, on ne doit pas en douter: c'est la prise d'une Colonie dans la nouvelle-Angleterre, qui est la Colonie de *Canso*, & dont les François se sont emparés le 24. Mai dernier. Le Sr. Heron en étoit Commandant; il s'est rendu prisonnier de guerre avec sa Garnison, & a remis aux François toute l'artillerie, les armes & les munitions qui étoient dans la Place. Il a cependant été stipulé que cette Garnison sera libre au bout d'un an, mais que les femmes des Officiers ne seront point obligées d'attendre l'expiration de ce terme, & seront libres de se retirer avec leurs effets quand elles le jugeront à propos. Une Chaloupe du Roi a été prise dans le même endroit, & l'Officier & son

Equipage-

IV.  
Les François  
Maitres de  
Canso.

Equipage ont obtenu d'être traités sur le pied de la Garnison. Les François, après être entrés dans *Canso*, y ont mis le feu, & en ont détruit toutes les habitations, aussi bien que tout ce qui pouvoit servir à la défense de ce poste. Les habitans avec les prisonniers faits dans cette Colonie, ont été transportés au *Cap Breton* que les François entourent de fortifications depuis l'événement que nous rapportons; ils en font autant au *Cap-François*, & dans toutes les Isles voisines qui leur appartiennent, afin d'être en état de s'y défendre en cas d'attaque.

## H O L L A N D E.

Nous avons déjà dit que l'affaire d'Oostfrise n'occasionneroit aucun différend entre le Roi de Prusse & les Etats Généraux; ce qui est confirmé par une Convention provisionnelle arrêtée entre les deux parties, & signée par le Comte de Podewils, Ministre de la Cour de Berlin, avant son départ de la Haye. Sa Maj. Prussienne s'y engage de rembourser à leurs Hautes Puissances la somme de douze cens mille florins, négociés tant pour la Ville d'*Emden*, que pour les Etats de cette Principauté, outre trois cens mille florins que le feu Prince d'Oostfrise a empruntés en ce Pays sur l'hypothèque de ses Domaines. Les Etats Généraux s'engagent de leur côté, en vertu de ce remboursement, de retirer, dans l'espace de deux mois après la ratification de la Convention, les troupes qu'ils ont dans la Ville d'*Emden* & dans le Fort de *Lieroot*. Cette Convention, a depuis été approuvée & ratifiée de S. M. Prussienne.

Mais il y a une prétention de la Maison d'Hannover & d'Oostfrise, qu'on prévoit devoir faire du bruit.

Les conférences à la Haye sur les changemens arrivés dans les affaires générales depuis que le Roi de Prusse a pris les armes, sont aussi fréquentes, que jamais elles ont pû l'être. Le Baron de Reischach Envoyé extraordinaire de la Cour de Vienne, a représenté à ce sujet aux Seigneurs du Gouvernement, dans les termes les plus forts, ce qu'exigeoient le soutien & les intérêts de la Reine sa Souveraine dans de pareilles circonstances, & leur a remis une liste des troupes qu'elle peut rassembler en peu de tems, si des nouveaux secours en argent la mettent en état de les entretenir. Mr. Trevor, Ministre de la Grande Bretagne, a aussi exhorté l'Etat, à donner ces secours, à l'exemple de sa Cour, qui vient d'accorder à S. M. Hongroise un nouveau subside de quinze cens mille livres sterlings. Il a insisté aussi sur ce que Leurs Hautes Puissances ayent à faire une nouvelle augmentation dans leurs troupes, promettant que la Grande Bretagne en fera une du double plus forte dans les Flandres, que celle à laquelle la République pourta se déterminer. En même-tems ses instances, conjointement avec le Baron de Reischach, ont roulé sur la nécessité indispensable de ne plus différer de déclarer la guerre à la France.

Mais de routes les représentations faites jusqu'ici sur cette matiere, aucunes ne m'ayant paru plus pressantes, & en même-tems plus plaintives que celles qui sont contenuës dans un Mémoire que Mr. Trevor présenta le 17. Août à l'assemblée des Etats, j'ai cru devoir en faire ici usage; voici cette pièce en son entier.

## HAUTS ET PUISSANS SEIGNEUR.

C'Est avec bien du regrêt , qu'en vertu des ordres pressans du Roi , mon Maître , je me trouve obligé de faire souvenir Vos Hautes Puissances , que le terme prescrit , avec tant de précision , par le Traité de 1678. pour l'emploi de leurs bons offices auprès de l'agresseur de Sa Majesté , s'est écoulé il y a déjà du tems , sans que le rétablissement du repos public en ait retiré le moindre fruit , & sans que S. M. ait ressenti tout l'effet de ce Traité.

Elle est très-éloignée de vouloir importuner V. H. P. par des plaintes , ou par des reproches : Mais ce qu'Elle doit à Elle-même & à la sûreté publique , ne lui permet plus de garder le silence sur l'inexécution du Traité le plus important & le plus essentiel de tous ceux qui lient sa Couronne à Votre Etat.

Le Roi devoit naturellement se promettre une plus prompte décision , tant de la bonne-foi reconnüe de V. H. P. qui s'y trouvoit doublement engagée par la guerre déclarée en même-tems à la Reine d'Hongrie , qu'à l'occasion des événemens dont la réquisition de S. M. a été suivie.

Si la bonne-foi ne permettoit point que V. H. P. vissent attaquer leurs alliés , sans rompre avec l'agresseur , leur propre dignité souffroit encore moins , qu'Elles se vissent attaquer Elles mêmes dans une partie aussi sensible que leur Barrière , sans qu'Elles s'en ressentissent en Souverains jaloux de leur honneur & attentifs à la conservation de leurs droits.

Quel est l'Etat , qui en de pareilles circonstances , n'auroit pas recherché avec empressement & de  
soi-

soi même une Ligue aussi puissante que celle à laquelle le Roi mon Maître & la Reine d'Hongrie ne cessent d'inviter V. H. P. ?

Le Roi a exposé, avec tant de force, dans sa Lettre du 24. Avril dernier, remise à V. H. P. le 29. du même mois, & V. H. P. Elles-mêmes; tant par leur réponse provisionnelle, que par les secours qu'Elles ont fournis à S. M. ont reconnu, d'une manière si peu équivoque, la force de leurs engagemens, qu'il ne me reste plus que d'en presser l'entier accomplissement.

Qu'il me soit permis, Hauts & Puissans Seigneurs, de m'en raporter à la propre conviction de V. H. P. si la cause commune, si l'intérêt particulier de l'Etat se sont assez bien trouvés de cette indécision, de ces ménagemens qu'un excès de prudence a dictés à V. H. P. depuis le commencement des troubles dont il a plu à la Providence de visiter l'Europe, jusques à aujourd'hui; pour que V. H. P. soient encouragées d'y persister.

Jusqu'à quel point cette indécision n'a-t-elle pas frustré l'effet de vos plus sages résolutions? Jusqu'à quel point n'a-t-elle pas fait perdre le fruit de vos dépenses les mieux placées, & n'en a-t-elle pas fait accroître la nécessité?

Quelles jalousies, quel ombrage n'a-t-elle pas donné & ne donne-t-elle pas encore aux alliés de la bonne cause? Quel découragement aux Puissances qui pourroient en augmenter le nombre? Quelle présomption n'inspire-t-elle pas à notre agresseur & à ses adhérens? Quelles facilités ne leur a-t-elle pas fourni d'étendre leurs vues & de faire mûrir leurs desseins pernicieux?

V. H. P. savent combien ont été infructueux leurs soins & leurs efforts pour acheminer l'ouvrage saboteur

lutaire de la paix, dont on profane si souvent le nom. Elles savent jusqu'à quel point, les voyes de la modération ont été épuisées, jusqu'où on les a méprisées.

Il est remis que la longanimité de V. H. P. se justifie, en manifestant ses vrais principes aux yeux de leurs Sujets, de leurs Alliés & de toute l'Europe. V. H. P. voyent leurs deux plus intimes & plus puissans amis & leurs propres Barrières attaquées à la fois par la même Puissance qui avoit chassé la Reine d'Hongrie de Vienne, qui a tenté au Trône du Roi son Maître, qui commande aujourd'hui dans Menin, dans Ypres, dans Furnes; après en avoir chassé, par le fer & par le feu; les troupes de V. H. P. Balanceront Elles encore de regarder & de traiter cette Puissance comme notre ennemie commune?

Verront-Elles arriver journellement des révolutions capitales dans les Royaumes les plus florissans & dans les Etats les moins exposés, sans s'en allarmer, & sans se précautionner par des remèdes proportionnés au mal?

Ne nous sions point à notre bon droit. Le siècle où nous sommes ne respecte que la force.

L'ambition & l'avidité n'ont déjà que trop amenté de Puissances. Que la vertu, que l'honneur, que les principes de la propre conservation réunissent enfin les autres! & si nos engagements, si nos intérêts n'y suffisent pas, que le danger commun nous fasse prendre cette résolution salutaire, qu'il nous fasse chercher notre sûreté où elle est uniquement à trouver, dans notre union & dans notre vigueur!

Le Roi, loin de se rebuter de l'accroissement du danger, de quelque côté qu'il puisse venir, redouble au-contraire ses efforts journellement, pour le  
bien

bien public. Et comme jusqu'à présent, S. M. a poussé la guerre particulière contre la France, dans des endroits & par des opérations (quelque onéreuses qu'elles lui soient d'ailleurs) les plus avantageuses à la Cause commune, Elle n'a rien plus fermement à cœur que de persévérer dans ce généreux dessein; pourvu que la déclaration & la jonction de V. H. P. la rassurent contre tout ménagement pour son ennemi, & lui donne lieu d'espérer, qu'Elle pourra lui faire tête avec succès.

C'est dans ces principes, Hauts & Puissans Seigneurs, que le Roi m'ordonne de sommer de nouveau V. H. P. dont S. M. tient la ferme & constante amitié pour le plus ferme appui de sa Couronne, après les vœux de ses fidèles sujets, de rompre, sans délai ultérieur, avec son ennemi le Roi des François, & d'employer toute leur puissance & toutes leurs forces, par mer & par terre, pour les joindre à celles de S. M. afin de réduire l'ennemi commun à un accommodement honnête, sûr & équitable.

S. M. offre en même-tems de se concerter sans délai, avec V. H. P. sur les forces & les moyens qu'on pourra employer, afin d'obtenir la réparation de nos torts communs, & de pousser, avec l'aide du Tout-Puissant & le concours de nos Alliés, cette guerre juste & nécessaire, à une prompte & bonne fin.

La promptitude avec laquelle V. H. P. ont déjà exécuté dans tous ses points provisionnels, le Traité ci-dessus allégué, est un sûr garant à S. M. de son entier accomplissement pour le reste.

Plus d'un Ami cordial, injustement attaqué, réclame d'un allié fidèle, l'exécution de ce Traité. Le système chancelant de l'Europe, avec lequel l'indépendance de votre République, est si étroitement liée,

liée, l'en sollicite. Une Nation Protestante & libre ; le plus sûr Boulevard de votre Etat , contre les affronts des Puissances qui ne reconnoissent d'autres liens envers leurs voisins , que la soumission de ceux-ci à leurs volontés , ou leur propre impuissance à l'extorquer ; cette Nation enfin se le promet d'une République Protestante , jalouse de cette liberté qu'elle a achetée si cher , & qu'elle a si souvent employée à protéger celle du public.

Ne démentons point ces titres glorieux. Puisse nos efforts réunis opposer encore aujourd'hui une digue à l'ambition , élever une nouvelle barrière à la liberté publique , & ramener la paix , la justice & le bon ordre en Europe.

Fait à la Haye , le 17. Août 1744.

Si les représentations & les sollicitations des Ministres de Vienne & de Londres ont jusqu'ici porté ceux des Cours de Francfort , de Versailles & de Madrid à en faire de toutes opposées ; elles n'ont point manqué à l'occasion de la pièce qu'on vient de lire , & le Ministre de Prusse s'est joint à eux cette fois-ci. Mais quoique la République paroisse plus disposée que jamais à ne point abandonner les intérêts de la Reine de Hongrie & de Bohême , au contraire à les soutenir vigoureusement , de rompre avec la France , ce n'est pas , dit-on , le parti auquel elle se déterminera , parce que son commerce en recevrait ce coup qu'elle veut parer , en continuant ses secours sur le pied d'auxiliaires , & d'où il résulte un même avantage à la cause de la Maison d'Autriche. Mais on verra ce qui se fera passé à ce sujet dans une nouvelle assemblée des Etats de Hollande & de Westfrie qui a été indiquée au 16. Septembre, Jusques-là Mr. Beck, Secrétaire

taire de Légation du Roi de Prusse a fait entendre à plusieurs Membres du Gouvernement, que non-obstant la démarche que ce Prince venoit de faire, en fournissant des troupes auxiliaires à la Cour de Francfort, il étoit toujours disposé à s'employer au rétablissement de la paix, & qu'il verroit avec bien de la satisfaction que les Etats Généraux voulussent se joindre à lui, pour arriver à un but si salutaire. Mr. Beck a depuis déclaré par ordre de sa Cour, au Président de l'Assemblée des Etats Généraux, que l'Article séparé qu'on auroit ajouté à ceux du Traité d'Union de Francfort, de même qu'une Convention entre le Roi son Maître & la Reine de Hongrie qui auroit été signée à *Klein-Schellenberg* dans la Haute Silesie le 9. Octobre 1741., & qui sont des pièces annexées à la réponse donnée au Comte de Dohna à Vienne, devoient être tenuës comme destituées de tout fondement. Le Comte de Sinsheim, Ministre de la Cour de Francfort, a fait une semblable déclaration par rapport à l'Article séparé.

P A Y S - B A S.

L'Armée des Hauts Alliés, quoique supérieure de beaucoup à celle de France, n'avoit pas encore jugé à propos de rien entreprendre vers le milieu de Septembre contre aucune des Places qui paroïssent menacées d'un Siège; mais les courses des Hussars & des Compagnies franches qui font la petite guerre, sont fort fréquentes, & se font toujours avec succès. Cette Armée consistant présentement en 70. Bataillons & 214. Escadrons, outre 12. Escadrons de Hussars & six Compagnies franches, toutes

S            très-

très-belles troupes, occupoit encore pour lors le Camp de *Sainghin Melançois* & celui de *Ci-foing* qui est la position depuis le 9. Août; & il ne devoit s'y faire de changement considérable qu'après l'arrivée de la grosse Artillerie Angloise, qui a été transportée en deux convois, d'*Ostende* à *Anvers*, d'où on la conduit à *Bruxelles*, pour delà passer au Camp. L'Artillerie de Campagne de la même Armée, est cependant composée de 12. mortiers, de 20. canons de six livres de balle, & de 84. pièces tirant trois livres de balle. Il ne se présente ainsi d'événemens remarquables jusqu'à la fin d'Août à rapporter des mouvemens actuels de cette Armée, si ce n'est que le Duc d'Ahrenberg ayant détaché le 23. trente Hussars soutenus par 80. hommes des Compagnies franches, vers *Orchies*, elles y sont entrées le lendemain & y ont pris poste; qu'on a trouvé 14000. rations de fourages dans cette petite Place, & que ceci s'est passé après une escarmouche assez vive, que le détachement Autrichien a eue avec 40. Hussars François & 240. Dragons, qui battoient la campagne dans les environs, & qui étoient venus fondre sur lui, mais sans succès. On a fait aux François dans cette rencontre un Capitaine, un Marechal de Logis & dix Cavaliers prisonniers de guerre, & on leur a pris onze chevaux. Du côté du détachement il n'y a eu ni hommes ni chevaux perdus, mais seulement le Lieutenant qui commandoit les Hussars a reçu une contusion au bras. Vingt chariots chargés de grains furent encore enlevés trois jours après dans les environs de *Doisy*, & conduits au Camp de *Sainghin*. Le 1. Septembre on renforça la Garnison d'*Oudenarde* & autres

autres, sur ce que les partis François avoient recommencé à faire de fréquentes courses du côté de cette Place, & le long du Canal de *Bruges*.

Ils ont même passé ce Canal en nombre, mis le feu à des fourages qu'on avoit rassemblés à l'autre bord, & commis des pillages. Leur Armée n'en continuë pas moins d'occuper les postes où elle se tient depuis les deux Corps qui en ont été détachés vers l'*Alsace* sous le commandement du Duc d'Harcourt, & d'être dans une agitation continuelle. Le Maréchal de Saxe qui la commande en chef, en fit le 3. Septembre une revuë générale, & selon l'état qui paroît de ses forces, elle est de près de 50. mille hommes. Il y avoit outre cela alors sur le canal de *Lille* à *Donay* seize Bataillons & douze Escadrons, qui y étoient campés avec le Régiment du Roi. Cette Armée tâche de tirer du Pays de la Reine ce qu'elle peut. Celle de cette Souveraine vit aussi en partie de la Châtellenie de *Lille* & autres, & ceci n'a point lieu de part, & d'autre sans qu'il en arrive également de ces excès inséparables des armes, & dont le pauvre peuple est toujours la victime. On est d'ailleurs de chaque côté à s'observer de fort près & à se mettre dans les Places & dans les divers postes qu'on occupe, dans le meilleur état de défense, en y renforçant les garnisons, tandis qu'on n'oublie rien pour s'allurer & se conserver les communications nécessaires par eau & par teere. C'est là un narré en gros de ce que montrent les deux Armées en *Flandres*; car il nous paroîtroit superflu d'en donner un plus détaillé, vû que leurs mouvemens & leurs manœuvres n'ont jusqu'ici con-

duit à aucune action d'éclat, ni à aucun Siège. Nous le finirons ainsi ce narré en disant, qu'un Corps d'environ quinze mille hommes tant Infanterie que Cavalerie, avec huit pièces de campagne & huit pontons détachés de l'Armée Alliée, sous les ordres du Comte de Chanclos, Lieutenant Général des Armées de la Reine, arriva le 11. Septembre à *Merlebeke*, pour garantir & protéger la Province de *Flandres* des incursions & ravages ulterieurs des François, qui ont mis sous contribution le Pays qui est entre le Canal de *Bruges* & la riviere de *Lieue*; qu'à l'approche du Comte de Chanclos ils se sont retirés du Canal de *Bruges*, après avoir rompu un Pont qu'ils avoient jetté à *Bellem*, & se sont ensuite repliés vers *Nevele*, pour n'être point coupés.

### A R T I C L E III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.*

I.  
*Rétablissement de la santé du Roi.*

**L**A Cour continuë d'être à Metz. On est revenu dans tout le Royaume de l'allarme générale, ou pour dire mieux, de la désolation inexprimable qu'y a causé la maladie du Roi & le danger où il s'est trouvé. Sa Majesté a été au plus mal le 15. Août. Elle a donné ce jour-là, comme elle avoit donné les précédens, des marques sensibles de ses grands sentimens de religion & de probité, en donnant un vrai repentir de ses fautes. L'Evêque de Soissons, en qualité de son premier Aumônier, & qui étoit au chevet de son lit, s'étant levé debout, dit là-dessus

aux

aux Princes du Sang & aux Grands Officiers présens, ce que le Roi venoit de lui ordonner de leur dire sur un tel sujet.

Depuis le 16. la santé de S. M. est allée de mieux en mieux, & s'étant toujours fortifiée, elle a commencé le 21. à se promener dans son appartement; le 20. elle avoit vû, pour la première fois depuis sa maladie, Mr. le Dauphin, à qui elle parla dans les termes les plus remplis de tendresse & les plus convenables à l'état dans lequel elle s'est trouvée. La Reine, depuis son arrivée à Metz, est venue tous les jours le matin & l'après midi passer quelques momens auprès du Roi; Mesdames de France lui ont aussi rendu leurs devoirs. Enfin S. M. est si bien rétablible, que le 24. elle a recommencé de travailler aux affaires avec le Maréchal de Belleisle, le Comte d'Argenson, & ses Ministres; qu'elle donne depuis ses audiences comme à l'accoutumé, & va quelquefois prendre le divertissement de la promenade à *Friscati*, Château de plaisance magnifique, situé à une lieue de Metz.

Le Duc d'Orleans, le Comte de Charolois & Mademoiselle se sont rendus de Paris en cette Ville, de même que les Cardinaux de Rohan, d'Auvergne & de Tencin, pour faire au Roi leurs complimens sur sa guérison. Des Députés du Parlement, de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aides, de la Cour des Monnoyes, du Grand Conseil & du Corps de Ville de Paris sont venus aussi s'acquitter du même devoir; & dans tous les discours de félicitation qui ont été faits à Sa Majesté, on n'a pas omis d'exprimer les sentimens du parfait amour des Sujets pour sa personne. Si donc la consternation a été des plus grande pour la maladie du Roi, la

joye qu'a causée sa convalescence, n'a pû être également plus grande par tout. Aux actions de graces à Dieu ordonnées & célébrées par tous les Archevêques & Evêques du Royaume, avec la pompe qui accompagne ces sortes de cérémonies, on ne peut rien ajouter à ce que tous les Tribunaux de Justice, tous les Ordres de l'Etat, & tous les Peuples ont fait éclater à cette occasion en feux d'artifices, en illuminations, en fontaines de vin, en bals & en repas. Les nouvelles publiques faisant montre de ces signes de réjouiissances, nous croyons devoir nous en dispenser. Comme on nous prie cependant de faire mention de celles qu'a données le 8. Septembre la Ville de *Longwy*, pour n'avoir encore paru en récit dans aucune feuille hebdomadaire, voici ce qui en a été.

Sur la tour de l'Eglise de cette Ville on avoit dressé un feu d'artifice magnifique, qui, à cause de la hauteur de cette tour, a été vû de six à sept lieuës de loin. Il y avoit un autre feu en pyramide de 73. pieds de haut sur la Place. La façade de l'Hôtel de Ville étoit illuminée depuis le rez-de-chaussée jusques sur la toiture, au-dessus de laquelle brilloient neuf pyramides, garnies de lampions.

A chaque trumeau des croisées paroissoient des pyramides plates avec les armes du Roi, de la Reine & de la Famille Royale, garnies de lampions, & un couronnement garni de même au-dessus des grandes croisées.

Quantité de lustres illuminoient le dedans de l'Hôtel, aux deux côtés duquel couloient deux fontaines de vin.

Après que tous les feux furent allumés, on donna dans cet Hôtel un repas superbe servi sur deux

deux tables, ensemble de 130. couverts qui furent occupés, savoir, dans la petite sale, par Mr. le Gouverneur, tout l'Etat Major, les Chefs des troupes de la Garnison, & les principaux Officiers du corps de Ville. Les plus notables Bourgeois étoient à l'autre table dressée dans la grande sale.

Il y a eu pareillement de belles illuminations par toute la Ville, & le lendemain on donna un grand Bal à l'Hôtel de Ville, qui commença vers les six heures du soir, & dura jusqu'au lendemain. On y a servi une collation très-propre, & distribué toutes sortes de rafraichissemens. Tout ce qu'il y a à Longwy de personnes de distinction des deux sexes s'est trouvé à ce Bal, avec les principales de la Bourgeoisie qui y furent invitées.

On n'avoit pas encore vû en cette Ville de réjouissances faites avec plus de zèle & d'éclat. Elles ont été suivies par des services solennels célébrés avec symphonie, & que les Confreries ont fait faire chacune en leur particulier. L'Oraison pour le Roi & le *Te Deum* terminoient ces services.

Pour achever un tel récit, qui nous fait omettre celui des réjouissances ordonnées par tout pour la prise de *Château-Dauphin*, & de *Demons*, que nous rapporterons dans l'article de Piémont, nous avons à y ajouter qu'on s'est aussi distingué en *Lorraine* au sujet du rétablissement du Roi, & fut-tout à *Nancy*, d'où l'on mande qu'on a chanté le 25. Août, par ordre du Roi de Pologne, Duc de *Lorraine* & de *Bar*, un *Te Deum* solennel dans l'Eglise Primatiale de cette Ville: Que Sa M. Pol. est venuë y assister, & y avoit envoyé sa Musique: Que toutes les Cours souveraines s'y sont  
aussi

aussi trouvées ; & que le soir il y eut dans la même Ville des feux & de belles illuminations.

De ce détail passons à celui des affaires du tems. Celles d'*Alsace* paroissent devoir y attirer le Roi ; & la résolution de Sa Majesté de se rendre dans cette Province, a subsisté jusqu'à la nouvelle que l'Armée du Prince Charles avoit entièrement repassé le *Rhin* le 23. & le 24. d'Août , déterminée à le faire à cause du parti favorable à la Cour de Francfort & à ses Alliés , que le Roi de Prusse venoit de prendre, en pénétrant en *Bohème* & en *Moravie* avec un gros Corps de ses troupes. Mais ce qui semble avoir un peu surpris la Cour , quant à la sortie du Prince Charles de Lorraine de l'*Alsace* , c'est qu'il l'a exécutée avec la même habileté & le même bonheur qui y accompagnerent son entrée ; c'est-à-dire , que ce Prince a reconduit son Armée sans presque de perte à l'autre rive du *Rhin*. Aussi a-t-on voulu apprendre de la bouche même du Maréchal de Noailles quels ont été les obstacles qui ont empêché l'Armée du Roi de porter un coup fatal à celle d'Autriche, dans de pareilles circonstances ; puisque des Corps détachés de la Flandres avoient joint plusieurs jours auparavant le Maréchal de Coigny. Mr. de Noailles revenu à Metz , a fait voir à cet égard , qu'outre que le Pays est extrêmement coupé par des bois, des rivières & des fossés , les troupes Autrichiennes y avoient fait de prodigieux abatis ; qu'il n'avoit pas été possible d'approcher de leurs têtes de pont le 23. & qu'on n'avoit pas eu le tems de tourner le terrain qu'ils avoient rendu impraticable.

Depuis ce rapport , il a été résolu de mettre le siège devant *Fribourg*, mais cette Place n'est pas encore

encore investie, mais bien la Ville de *Coni* en *Piémont*, d'où les nouvelles quant aux progrès de l'Armée des Princes, comme des mouvemens du Maréchal de Saxe en Flandres, ont paru mieux satisfaire la Cour que celles de l'exécution du passage du *Rhin* par le Prince Charles. L'Armée du Roi qui a également passé ce fleuve, n'a point jugé à propos de poursuivre fort loin son ennemi. L'entreprise méditée sur *Praque* par le Roi de Prusse, doit, dit-on, décider de ses opérations, de même que de la marche des Bavaois vers la Baviere. Car on veut considérer à la Cour l'événement de la prise de cette Capitale de la Boheme, si Sa Majesté Prussienne y parvient, comme une affaire d'une telle décision, que le Maréchal de Coigny renverra d'abord après une partie de son Armée dans les Pays-Bas.

Le Maréchal de Noailles va à la Cour de *Francfort* exécuter une Commission qu'on dit très-importante; & l'on assure que les Maréchaux de Broglie & de Maillebois vont être de nouveau employés. Voici une liste d'Officiers Généraux que le Roi a créés dans son Armée du *Rhin*. *Lieutenans-Généraux*, Mr. de Bombelles, le Marquis de Brun, le Marquis de Reffuges, le Marquis de la Ravoye, le Duc de Boutteville, le Marquis de Chazeron, le Marquis du Châtel-Lomont, le Marquis de Rieux, Mr. de Sallieres, Maréchal Général des Logis de l'Armée, & le Marquis de Clermont-d'Amboise. *Maréchaux de Camp*, Mr. de la Brunie, le Marquis de Courtebourne, le Marquis d'Anlezy, le Comte de l'Aigle, Mr. de Fremur, le Comte de Chepy, le Marquis de Crussol des Salles, & le Chevalier de Nicolai. Le Marquis de Croissy a aussi été

été nommé Lieutenant-Général des Armées du Roi, & le Comte de Montmorency, Brigadier. Le Régiment de Poitou, qui s'est fort distingué au passage des Alpes, & qui en même-tems y a extrêmement souffert, a actuellement le titre de *Royal Poitou*, & tous les Officiers qui y sont demeurés après l'affaire de *Château-Dauphin*, ont été créés Chevaliers de l'Ordre de Saint Louis.

On n'a rien à rapporter des Ports de mer, ni des Escadres de *Toulon* & de *Brest*; celle-là étant encore à la rade sans avoir été jointe par celle d'Espagne, & celle-ci croisant, depuis ce que nous en avons dit, sur les côtes de *Portugal*, dans le dessein, à ce qu'il paroïssoit, d'empêcher ou de s'emparer d'un convoi de vivres, qui doit aller d'Angleterre joindre la Flotte Britannique de l'Amiral Matthews dans la Méditerranée. On a publié quant à l'Escadre Espagnole, qu'elle est arrivée de *Carthagene* dans les parages que se trouve l'Escadre de *Brest* pour s'y unir; ce qui devoit y attirer l'Amiral Balchen qui commande une Flotte Angloïse, & qui en passant auroit pû entreprendre quelque chose sur quelques-uns des Ports du Royaume, mais on verra mieux ci-après ce qui en a été. On n'a pas laissé d'être par tout sur ses gardes, sur un avis qu'on a eu là-dessus; & comme les Anglois font un armement considérable de plusieurs Brulots, on a placé des canons sur les ramparts de *Brest* & ailleurs où il en manquoit; on a aussi équipé dans ce Port le Vaisseau le *Northumberland* percé pour 72. canons, qui a été pris il y a quelque-tems sur les Anglois.

La Cour de *Portugal* ne nous présente rien d'intéressant, & les avis de celle d'Espagne se réduisent à ce que le Roi a nommé pour son Mi-

*des Princes &c.* Octobre 1744. 277

nistre auprès des Cantons Suisses, Mr. Carpentero, qui a été ci-devant Secrétaire des Ambassades du Roi à la Haye, à Venise, à Londres & à Vienne. Don Blaise Jover qu'il va relever, doit être revêtu d'un Emploi important après son retour à Madrid. On a reçu avec cet avis celui de la perte d'un Vaisseau François appelé le *Duc de Chartres*; perte arrivée à *Rio Grande* près de *Buenos-Ayres*. Ce Vaisseau avoit été chargé pour le commerce de *Cadix*, d'où il étoit parti le 12. Novembre dernier, & sa charge étoit de plus de deux millions de piastres, dont on n'a rien pû sauver. Tous les passagers, du nombre desquels étoient 46. Missionnaires, la plupart Jésuites, ont aussi péri; mais presque tout l'équipage a eu le bonheur d'échapper au naufrage.

#### A R T I C L E I V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en PIEMONTE, & en ITALIE, depuis le mois dernier.*

L'Armée Piémontoise que nous avons laissée le mois passé dans le Camp de *S. Pierre* près de *Pignerol*, y a séjourné six jours, tant pour réunir les troupes, que pour leur faire prendre le repos dont elles avoient besoin. Le Roi les a rassemblées ensuite dans un nouveau Camp sur les hauteurs contiguës à la vallée de *Vraiva* & à celle du *Pô*. Les troupes Espagnoles & Françaises, ayant occupé de leur côté, les hauteurs d'*Elva*, ce qui auroit pû leur procurer le moyen de couper *S. M.* par derrière, elle a fait passer son Armée à *Notre Dame de Bezey*. Ces mouvemens se firent sur la fin de Juillet. Les Vaudois

I.  
*Journal de*  
*Armées en*  
*Piémont.*

&c

& les Barbets, qui avoient obtenu dès-lors des commissions pour faire des courses sur les terres de France, continuoient de harceler l'ennemi, comme ils le continuent jusqu'à présent; ils ont battu auprès du Village de l'*Eguille* un Détachement du Régiment de Carcaffonne, dont un Capitaine, un Lieutenant & 40. hommes ont été faits prisonniers. On rapporte plusieurs autres avantages de cette espece; qu'ils ont aussi mis le feu aux deux bouts d'un Village nommé *Ison*, situé dans une vallée où étoit le quartier général des Princes, qui ont eu beaucoup de peine à se sauver, ayant été obligés de le faire avec des cordes par les fenêtres de la maison où ils étoient logés; une grande partie des équipages du Prince de Conti outre 60. mulets ont été consumés par les flammes; nombre d'autres Seigneurs logés dans le même endroit, ont eu un sort pareil. Ils ont de plus passé les gorges des Alpes, & sont entrés au nombre de 800. dans la vallée de *Queiras* en Dauphiné, y ont mis sous contribution la petite Ville de *Queiras*, & quelques lieux voisins, comme *Abries*, *Rioutort*, *Aiguilles*, *Molines*, *Fengillarde*, *Saint Veran* & *Sillac*. Ce passage s'est fait pendant qu'un autre Corps de Vaudois a percé le Col de l'*Agnello*, & a enlevé quantité de mulets chargés de vin & d'autres provisions pour les troupes postées dans la vallée de *Chateau-Dauphin*. Les Payfans font de leur côté, de tems en tems, main basse sur des convois de provisions qui vont à l'Armée des Princes, & sur les escortes: Ils font la petite guerre, arrêtent & contraignent souvent des détachemens de retourner vers les postes d'où ils étoient sortis; 400. hommes qui étoient venus pour fondre sur eux, ont eu

ce fort, après avoir eu quelques Miquelets faits prisonniers. Les habitans du Col de *Vaudier* onté aussi repoussé le Général *la Mina*, qui étoit venu les attaquer avec douze Compagnies de Grénadiers & huit Pipuets; ils ont fait prisonniers dans cette occasion un Capitaine, un Lieutenant, & vingt hommes.

Mais malgré ces événemens pour l'Armée combinée de France & d'Espagne, ses magazins qui étoient restés en *Dauphiné*, n'en ont pas été moins transportés à *Château-Dauphin* dont elle s'est renduë maitressé le 19. Juillet, ainsi que l'artillerie consistant en 54. canons; elle a réparé aussi les chemins à force, & sa position générale étoit le 14. Août, en 21. Bataillons, à *Château-Dauphin*, 38. devant *Demont*, dix dans la vallée de *Mayra* qui entretenoient la communication avec ces deux Forts, & six qui patrouilloient. La nuit du 6. au 7. du même mois les troupes Espagnoles s'étoient emparées de la Ville de *Demont*, qu'ils trouverent abandonnée après quelque résistance de la part de Mr. de Gares qui y commandoit. Le 7. le Duc de Berwick avoit repoussé dans le Col de l'*Etoile* un détachement de mille Piémontois qui s'étoient avancés pour inquiéter les Espagnols; le Comte de Lautrec, Lieutenant-Général de l'Armée Françoisé, étoit marché le 9. avec quinze Bataillons & vingt Escadrons, pour aller faire le Siège de *Coni*, & on avoit ouvert le même jour la tranchée devant le Fort de *Demont*.

Quatorze Bataillons tant François qu'Espagnols, aux ordres du Marquis de Maulevrier, avoient été destinés pour ce Siège. Une batterie à bombes de six mortiers, & une de quatre pièces de Canon de soizé livres de bâte, commencèrent

II.  
*Reddition  
du Fort de  
Demont,  
par accidens.*

mencerent à tirer le 15. au matin à la gauche de l'attaque. Trois autres batteries, dont deux de six canons de vingt-quatre livres de balle, & une de quatre pièces de 16. avoient été construites pour battre en breche le front parallele à la riviere. Ce fut le 17. au matin que la dernière commença à tirer. Les assiégés avoient fait jusques-là un feu terrible de leur artillerie, & une très-belle défense. Mais la batterie de la gauche ayant tiré le même jour à boulets rouges, il en passa un par la fenêtre du magasin à mèches, sur lequel une bombe tomba dans le même tems; le feu prit incontinent à ce magasin, & il fut impossible à la Garnison d'y apporter du remede. Un autre boulet enflamma le revêtement d'une traverse de fascines, dont le pourtour du Donjon étoit revêtu. La Garnison voyant ainsi le feu par-tout, les magasins à poudres environnés de flammes, la défense devenir inutile, le Gouverneur prit sur le champ le parti de se rendre prisonnier de guerre, & évacua la Place. Ainsi se rendit le Fort de *Demont*, construit presque entièrement à neuf depuis quatre ans, & qui sans cet accident auroit pû occuper pendant un mois les assiégeans. La Garnison faite prisonniere de guerre, avec Mr. de *Vialetti* qui la commandoit, étoit de 1138. hommes & 49. Officiers, qui ont été amenés au Camp de l'Infant Don *Philippe* pour lors à *Gayola*. Outre 38. pièces de canons de fonte de tout calibre, il y avoit dans ce Fort huit canons de fer, huit mortiers, 150. milliers de poudre, & beaucoup d'autres munitions nécessaires à l'artillerie.

Depuis cet événement le Roi de Sardaigne a rassemblé son Armée près de *Saluces*. Si les Prin-

ces affligent *Coni*, comme il y en a toute apparence, Sa Majesté pourra bien marcher à eux pour leur livrer bataille, renforcée par un Corps de 3. à 4. mille Croates & Warasdins qu'elle a demandé à la Reine de Hongrie & de Bohême, & qui lui vient du *Mantouan*; la première colonne est déjà arrivée, & le reste étoit attendu au commencement de Septembre. Le Marquis d'Ormea, faisant à la fois les fonctions de Ministre & celle de Général, étant allé dans la Principauté de *Mondovi*, y a rassemblé huit mille Miliciens, & les a aussi amenés à l'Armée du Roi. Mais on les a distribué aussi-tôt en différens postes le long du *Pô*, & l'on y a fait avancer en même-tems les trois Baraillons de *Tarantaise*, de *Mondovi* & de *Casal*. On a armé aussi les Paysans du *Piémont*, dont on a formé plusieurs Corps sur le pied de troupes réglées, avec des Officiers pour les commander.

Par toutes ces mesures & autres qu'on prend, on compte de rendre des plus pénible le siège de *Coni* aux troupes combinées, qui faisoient néanmoins alors toutes les dispositions pour ouvrir la tranchée devant cette Place, où elles campent & dans les environs, divisées en plusieurs Corps, depuis le 20. qu'elles se sont emparées du poste de *Carail*, en le trouvant abandonné lorsqu'elles s'y présenterent. L'Artillerie destinée au siège médité, s'est mise en route le 29. & on l'a renforcée de huit pièces de 24. livres de balle, qui ont été tirées de *Demont*.

Les contributions exigées dans tout le *Piémont*, depuis les progrès de l'Armée combinée, sont exorbitantes, mais elle ne les reçoit pas de toutes les Communautés, à cause qu'on les a présentement armées, & qu'elles résistent avec  
courage

courage aux entreprises de l'ennemi lorsqu'elles ne sont pas accablées par la force.

On ajoutera à cet article du *Piémont*, que le Roi de Sardaigne a fait faire la nuit du 24. au 25. un mouvement à son Armée, qui cependant occupoit encore le 3. Septembre son même Camp auprès de *Saluces* : Que les Princes ont fait, dit-on, sur ce mouvement passer la *Mayra* à un gros Détachement, pour occuper dans cet endroit-là Sa Maj. Sardaignoise, si elle passoit le *Pô*, pendant qu'ils feroient exécuter une autre opération : Qu'un second Détachement fit une semblable manœuvre du côté de *Dronero*, & que l'un & l'autre furent soutenus par un Corps de Dragons & Grenadiers : Que le 27. la Ville de *Busca*, celle de *Tarantasca* & quelques postes des environs, où les Piémontois avoient laissé des amas de fourages, prêterent serment à l'Infant Don Philippe : Qu'il y eut sur ces entrefaites quelques escarmouches ; que 150. bœufs rassemblés vers la montagne de *Bovezano*, pour la subsistance des Piémontois, furent abandonnés après une attaque, & conduits au Camp des Princes ; que le 19. Septembre toutes les dispositions étoient faites pour ouvrir la tranchée ce jour-là devant *Coni* : Mais que le Marquis de Pallavicini qui conduit au Camp Piémontois le Corps de Croates & Warasdins, dont on a fait mention, en aprochoit alors : Que ce Général a outre cela avec lui onze Compagnies du Régiment de Clerici.

#### I T A L I E.

**V**elletri & Nemi continuent d'être les Camps des Armées ; les chaleurs se passeront, suivant toute apparence, avant qu'elles se portent  
à

à les quitter pour se rendre ailleurs : Elles y ont reçu , l'une & l'autre , de nouveaux renforts tant en recrûs Allemandes & Hongroises pour celle de la Reine de Hongrie & de Boheme que commande le Prince de Lobkowitz , qu'en un Corps de cinq à six mille hommes de troupes fraiches , dont celle d'Espagne & des deux Siciles a été augmentée au commencement du mois d'Août. Ce renfort qui donnoit alors une supériorité pour le nombre au Roi de Naples sur le Prince de Lobkowitz , est arrivé par des précautions qui l'ont fait échaper à la vigilance des Navires Anglois qui croisoient sur les hauteurs de l'Etat Ecclésiastique. La Cour de Madrid avoit trouvé le moyen de le faire passer de *Barcelonne* avec beaucoup de secret dans l'Isle de *Majorque* , sur de petits Bâtimens dont les Armateurs des Isles voisines se servent à leurs courses contre les Corsaires de *Barbarie*. Elle l'a fait passer ensuite vers les côtes de *Barbarie* qu'il a rangées jusqu'à la hauteur de *Sicile* , en faisant courir un bruit qu'on vouloit garnir l'Isle de *Majorque* contre une invasion de la part des Anglois dont on se disoit menacé. Des hauteurs de *Sicile* le Convoi envoya prendre langue de la Flotte Angloise ; & comme la Cour de Naples avoit eu soin d'envoyer aux Gouverneurs des Ports de *Sicile* les instructions nécessaires pour les Chefs des troupes embarquées , elles firent voile vers *Salerne* , & y ayant pris terre , elles ont passé à leur destination. Pour les y faire arriver avec encore plus de sûreté , la Cour de Madrid , aux précautions qu'elle avoit prises , avoit jugé à propos d'ajouter celle de les faire escorter par son Escadre , qui partit de *Carthagene* le 14. Juillet , comme nous l'avons dit le mois passé , & qu'on

crut à ce sujet avoir repris la route des côtes de Provence. Dans le même-tems que l'Armée Espagnole reçut ce Corps, le Comte de Gages qui la commande avec le Duc de Modene, reçut aussi un demi million de piastras, qui lui ont été envoyés d'Espagne pour le payement de ses troupes. Il a depuis renforcé des Détachemens qu'il a du côté de *Tivoli*, & qui ont de fréquentes escarmouches avec les Croates & les Hussars Autrichiens, parce que le Prince de Lobkowitz a étendu du même côté & renforcé aussi des troupes qu'il y avoit placées.

II.  
L'Armée  
Espagnole  
& Napolitaine sur-  
prise à Vel-  
betri.

Ce Général fit le 6. Août un Détachement de trois mille hommes, tant d'Infanterie que de Cavalerie, qui paroïssoit devoir se rendre à *Ostie* & à *Fiumicino* pour s'embarquer à bord des Vaisseaux de guerre Anglois, qui croisent sur les côtes de l'Etat Ecclesiastique, commandés par le Capitaine Longh. Mais cet embarquement ne se fit point, quoiqu'on le crut à cause que le Capitaine Anglois étoit venu le jour précédent au Camp Autrichien, pour concerter, disoit-on, avec le Prince de Lobkowitz l'exécution d'une entreprise contre quelqu'un des Ports du Royaume de *Naples*. Mais on en méditoit une d'une toute autre nature. Elle regardoit le Camp même des Espagnols & Napolitains, & ne tendoit à rien moins qu'à le défaire entièrement, & d'avoir le Roi des deux Siciles, le Duc de Modene, & en même-tems tous les Généraux qui y ont du commandement, prisonniers de guerre. Les mesures étoient des mieux concertées, & avec tant de secret que l'ennemi, non-obstant toute sa vigilance, ne s'en aperçut que lorsqu'il fut accablé tout-à-la-fois par trois endroits différens; aussi réussirent-elles

elles pour la meilleure partie au Prince de Lobkowitz, comme on va le voir par une relation qu'il en a donnée lui-même au Conseil de Guerre à Vienne, & dont voici la teneur.

Dans le tems que les Espagnols avoient l'idée occupée de l'embarquement d'un Corps de mes troupes, auquel on se préparoit à la plage de Fiumicino, je jugeai à propos la nuit du 10. au 11. de ce mois, après avoir canonné les ennemis pendant toute la journée, de diviser mon Armée en trois Corps. Je fis investir par un de ces Corps, sous les ordres du Général Platz, la montagne d'Artemizio, du côté de Faiola. Un autre Corps, commandé par le Général Braun, marcha à petit bruit par des vignes, en prenant du côté de la mer, & traversant l'ancien chemin appelé Via-Appia. Il fit ce détour avec tant de succès, qu'il arriva sans aucune difficulté devant le Camp, qu'une partie des troupes Espagnoles occupoit derrière Velletri. Il fit main-basse sur la Cavalerie Espagnole & Napolitaine qui s'y trouvoit, & il se présenta ensuite devant une des portes de Velletri, appelée la porte de Naples. Après qu'elle fut enfoncée, & qu'il eut forcé la garde, il pénétra dans la Ville, où ses troupes taillèrent en pièces tout ce qui voulut leur résister, & elles firent un grand nombre de prisonniers. Elles brûlèrent aussi plusieurs maisons & magasins. Le feu & la rumeur ayant réveillé le reste des troupes Espagnoles & Napolitaines qui étoient dans Velletri, & dont la plupart étoient encore plongées dans un profond sommeil, elles se retirèrent précipitamment au-haut des maisons, ainsi que dans le Palais du Roi, qu'elles garnirent de Grenadiers & de Carabiniers, & elles firent un grand feu sur nos troupes. Le Général Andreafi, que j'avois chargé de la troisième attaque, laquelle

devoit se faire sur le retranchement des Capucins , arriva deux heures plus tard qu'il ne devoit , tant par la difficulté des chemins , que par l'embarras que porte naturellement avec soi une marche nocturne. Aussi ne put-il former son attaque que vers le jour. Il emporta , avec beaucoup de bravoure , le premier & le second retranchement des ennemis , nonobstant le feu terrible que ceux-ci faisoient de leurs Batteries. La quantité de bombes & de pierres qu'ils jettoient dans cet endroit - là , le feu de leurs Batteries de canon établies sur la hauteur d'Artemizio , & le retardement de l'arrivée du Général Andreaesi , qui devoit soutenir le Général Braun , ces raisons déterminèrent les trois Généraux que l'on vient de nommer , à retirer les troupes qui avoient été employées à ces trois attaques. La retraite se fit en très-bon ordre. Chacun des trois Corps retourna dans le Camp avec ses prisonniers , & un butin considérable. Pendant cette affaire , j'avois posté un gros Détachement de Hussars à portée d'assurer la retraite. Le Roi des deux Siciles & le Duc de Modene , qui étoient dans le Palais Ginetti à Velletri , lorsque la Ville fut forcée , se sauverent par les jardins à Juliano. Si tous les Corps avoient pu arriver à la fois , j'aurois eu l'honneur d'avoir ces deux Princes prisonniers dans mon Camp. Mes troupes ont détruit trois Régimens de Cavalerie Espagnole. Elles ont amené plus de mille chevaux. Elles ont brûlé toutes les tentes de la partie du Camp des ennemis qui étoit derrière Velletri. Elles y ont enlevé tous les bagages. Elles ont pris la vaisselle d'argent du Marquis de L'hospital , Ambassadeur de France à la Cour de Naples , de même que celle de plusieurs autres Seigneurs. Quatre-vingts-un Officiers de tout rang , ont été faits prisonniers. De ce nombre est le Lieutenant-Général

Mariani.

Mariani. Le reste du monde que nous avons fait prisonnier, monte à plus de mille soldats. Je compte que cette affaire coûte aux ennemis, entre trois & quatre mille hommes, tout compris. Les Généraux qui ont commandé l'attaque de Velletri, & qui ont pénétré dans la Ville avec les troupes, sont les Généraux Braun, Linden, d'Olonne, Neuhaus, Gross & Novati. Ce dernier est demeuré prisonnier de guerre, après avoir eu trois chevaux tués sous lui.

Cette relation est autentique. En voici une autre de l'Armée Espagnole sur le même sujet, qui l'est aussi, & dont il convient de faire également usage.

« Le Prince de Lobkowitz a tâché le 11. de ce mois de surprendre nôtre Armée. Il nous attaqua de grand matin avec le gros de la sienne, par la montagne haute que nous occupons. Le Comte de Braun en fit de même sur *Velletri*, avec un Détachement de cinq mille hommes. Ce Corps surprit par la gauche la Brigade d'Irlande, & pénétra jusques dans *Velletri*, où il saccagea quelques maisons, jusqu'à ce que quatre Bataillons des Gardes Wallonnes & quelques autres troupes étant venuës au secours, le chassèrent de la Ville. Ceux des ennemis qui échaperent, ne pûrent qu'avec bien de la peine regagner leur Camp. Ils n'eurent pas un meilleur succès sur la montagne haute. Après un combat opiniâtre de quelques heures, ils furent repoussés par nos troupes. Le nombre des morts & des blessés a été peu considérable de notre côté; mais les ennemis nous ont fait au commencement de l'attaque jusqu'à 300. prisonniers. De ce nombre est le Comte Mariani,

» qui étoit au lit , incommodé de la goutte  
 » dans la poitrine & aux genoux , & qui mal-  
 » gré l'état où il se trouvoit , ne put obtenir  
 » sur sa parole d'honneur , qu'on le laisât dans  
 » *Velletri*. Nous leur avons fait prisonniers le  
 » Général Novati , divers Officiers de différent  
 » rang , & 700. Soldats. Nous ne savons pas  
 » au juste le nombre des morts & des blessés  
 » qu'ont eu les ennemis ; mais un fait con-  
 » stant , c'est que les ruës de *Velletri* & la mon-  
 » tagne haute étoient couvertes & comme rem-  
 » plies de leurs cadavres. Nous ne saurions dis-  
 » convenir que le projet du Prince de Lobko-  
 » witz n'ait été bien concerté ; mais il lui en  
 » coûte cher de l'exécution. Sa Majesté Sicilien-  
 » ne , à la tête de son Armée , a donné ses or-  
 » dres par tout , & elle a fait voir dans cette  
 » occasion toute la valeur & la présence d'es-  
 » prit possibles. Nos Batteries de gros canon  
 » ontinüent de causer , par leur feu continuel ,  
 » beaucoup de dommage dans le Camp des  
 » ennemis. »

Depuis cette surprise , à laquelle le Comte de  
 Gages s'attendoit si peu , il a rassemblé deux  
 mille Payfans pour fortifier les principales ave-  
 nuës de *Velletri* , & faire des abattis d'arbres dans  
 les endroits par lesquels le Prince de Lobkovitz  
 a fait marcher ses trois détachemens. Il a  
 pris aussi de nouvelles mesures pour assurer ses  
 convois , & envoyé des troupes à la tour de  
*Badino* , à la *Gregoriana* , à *Terracine* & aux envi-  
 rons , pour s'opposer au débarquement des trou-  
 pes Autrichiennes. Le Roi des deux Siciles a  
 de son côté ordonné à la Régence de Naples  
 qu'elle eut à faire fournir incessamment à son  
 Armée quelques mille chevaux , pour remonter  
 sa

sa Cavalerie , qui a extraordinairement souffert dans l'action du 11. , & quoique cette Capitale souffre beaucoup de la guerre présente , avec ce quelle donne pour sa part en chevaux & autres fournitures pour l'Armée , elle vient d'envoyer encore à S. M. Sicilienne un don gratuit très-considérable. Du reste les deux Armées n'ont point fait de mouvemens considérables depuis cette action du 11. ; elles ne montrent que des escarmouches & des tentatives sur les postes de l'une & de l'autre qui n'ont de remarquable que ce que la petite guerre entraîne après soi. Car ces Armées reçoivent assez tranquillement ce qui leur arrive en recrüs & en provisions. Cependant on fait toujours dans celle du Prince de Lobkowitz les dispositions pour un embarquement , que l'Escadre Angloise de l'Amiral Matthews pourroit escorter , puisqu'une partie des Vaisseaux qui la composent ont reparu dans la Plage. Le Général Broune paroît destiné au commandement de l'entreprise sur le Royaume de Naples. Mais on fait d'un autre côté ce qui est de la prudence pour s'opposer à la réussite du dessein du Prince de Lobkowitz à cet égard , & pour n'être pris nulle part au dépourvû. On a pris en même-tems des mesures qui ont empêché les Autrichiens de ne plus rien entreprendre dans l'*Abbruzze* ; un détachement de leurs Hussars , vient néanmoins d'enlever , non-obstant toutes les autres précautions , 150. mulets qui portotent des provisions à *Velletri*.

Les Officiers Espagnols & Napolitains qui ont été fait prisonniers le 11. sont arrivés à *Naples* sur leur parole : Dans le nombre il y a dix Capitaines de la Brigade d'Irlande , seize Lieutenans & quinze Enseignes. Le Colonel Magdonel

donel & le Lieutenant Colonel O Connor sont tués; outre cela il y a 35. autres Officiers de la même Brigade tués ou blessés; ainsi ce corps, l'un des plus beaux de l'Armée combinée, est presque entièrement détruit.

Les Etats d'Italie, ni l'Isle de Corse, ne nous montrent rien qui mérite d'être présenté à nos Lecteurs ce mois-ci.

## A R T I C L E V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en  
ALSACE & en ALLEMAGNE, depuis  
le mois dernier.*

I.  
*Fin du Journal des Armées en Alsace.*

**A**lsace. Si le Sérénissime Prince Charles de Lorraine a sçu conduire sans perte l'Armée considérable qu'il a à ses ordres, dans l'Alsace, après s'y être maintenu jusqu'au vingt-trois Août, il a sçu la reconduire hors de cette Province avec le même bonheur & la même habileté. C'est-là un événement à mettre dans son jour, mais auparavant montrons ce qui l'a précédé, en continuant le Journal des Armées le plus succinctement qu'il nous sera possible, du jour que nous l'avons fini le mois passé, puisque nos Lecteurs s'y attendent.

L'Armée de France commandée par le Maréchal de Coigni, ayant été jointe par la seconde & la troisième colonnes du renfort qu'elle attendoit, & qui lui sont venues par les gorges de *Sainte Marie aux Mines*, elle a quitté sa position derrière le Canal de *Moltzheim*, & s'est remise en marche vers la *Sor*. Le Maréchal de Seckendoff y fit aussi avancer l'Armée Bavoise. Le Corps que le Chevalier de Belleisle, Lieu-

Lieutenant Général, amenoit de la Lorraine, joignit le 14. & celui du Duc d'Harcourt déboucha le 15. par les défilés qui sont entre *Pfaltzbourg* & *Saverne*, le Général Nadasti ayant abandonnée cette dernière Place avec ses troupes Hongroises, pour prévenir d'être coupé d'avec le gros de l'Armée de la Reine. Le 16. toutes les troupes dont cette Armée est composée reprirent leur position en deçà de la *Sor*, avec le quartier général à *Wirsheim*, la droite appuyée à *Brumpft*, & la gauche tirant par *Offendorff* jusqu'au *Rhin*. Le Prince Charles couvroit par cette position le pont qu'il avoit fait établir à *Drusenheim*, & ses magasins qui étoient à l'autre côté du fleuve.

Le Corps de troupes Françaises que nous avons dit avoir passé le même fleuve au dessus du Fort de *Kehl*, étoit non de 10000. mais de 12. à 13000. hommes, & conduit par le Maréchal de Noailles. Cette manœuvre le fit passer le même jour, qui étoit le 14. Août, au Lieutenant Général de Bernclau. Celui-ci se posta à *Willsterr*. Un autre Corps d'Autrichiens s'aprocha en même tems de *Drusenheim* pour être à portée de le joindre, & de couvrir ensemble les magasins. Le dessein du Général Bernclau étoit ensuite de couper aux François le retour de l'autre côté du *Rhin*; mais le Maréchal de Noailles, qui se tenoit à portée du Pont qu'il avoit fait jeter, ayant repassé ce fleuve, il en fit de même, avec son Corps; & l'un & l'autre retournerent aux gros de leurs Armées.

Les Maréchaux de Coigni & de Seckendorff ayant passé la *Sor* le 19. furent joints le même jour par les Corps du Duc d'Harcourt & du Chevalier de Belleisle. Leur Armée, après cette  
jonction,

jonction, marcha à *Hochfelden* en étendant sa gauche vers *Brumpft*, où la droite de celle de la Reine étoit appuyée. On se canonna des deux Armées la nuit suivante. Nous passons ici plusieurs petites rencontres qu'il y eut jusqu'à ce jour. Le 20. Les Maréchaux résolurent de marcher au Prince Charles, qui avoit été occupé le 17. & le 18. à faire les dispositions convenables pour se maintenir entre la *Sor* & la *Motern*, & pour y attendre ces Maréchaux, au cas qu'ils vinssent l'attaquer.

Mais la prise d'armes du Roi de Prusse ayant privé Son Altesse Sérénissime des secours qu'elle attendoit de Bavière, & ayant appris le 20. qu'il étoit déjà entré en Bohême un Corps de troupes de ce Prince, & qu'il en entreroit incessamment jusqu'à concurrence de 80000. hommes, assembla le 21. un Conseil de guerre. ( N B. *Tout ce qui suit est une relation du retour de l'Armée de la Reine de Hongrie & de Bohême dans l'Empire, publiée le 1. de Septembre par la Cour de Bruxelles* ) » A ce Conseil le Sérénissime Prince

II.  
Relation du  
retour de  
l'Armée de  
la Reine  
dans l'Em-  
pire.

» Charles appella le Felt. Maréchal de Traun, les  
» Généraux de Cavalerie & d'Infanterie, & tous  
» les Lieutenans-Généraux de son Armée; leur  
» exposa cette nouvelle, celle du Traité d'Union  
» de Francfort, & celle que le Corps du Maréchal  
» de Seckendorff, avec tous les Régimens Alle-  
» mands de la France devoient passer le *Rhin*,  
» pour aller se joindre aux Palatins, aux Hessois  
» & aux troupes d'autres Princes confédérés,  
» pour détruire nos Ponts, & nous ôter toute  
» communication avec l'Allemagne & tous les  
» moyens de secourir les Pays Hérititaires de  
» S. M. Il leur demanda ensuite le sentiment de  
» chacun, & ce qu'il y avoit à faire dans ces cir-  
con-

» constances, & tous d'une voix conclurent qu'il  
» étoit d'une nécessité absoluë de prévenir le  
» Maréchal de Seckendorff & de repasser sans  
» la moindre perte de tems, le *Rhin*; plusieurs  
» même déclarant qu'une bataille gagnée ne le  
» pouvant être qu'en perdant aussi du monde  
» de nôtre côté, ce seroit nous affoiblir sans  
» utilité, puisque le gain d'une bataille n'em-  
» pêcheroit pas qu'il n'en falût toujourns venir  
» à repasser le *Rhin*, pour sauver les Pays Hé-  
» réditaires & la Couronne de Sa Majesté & que  
» l'Armée du Général Bathiany, quoique con-  
» sidérable, n'étoit pas suffisante contre les  
» grandes forces du Roi de Prusse. Le Prince,  
» non-obstant ce sentiment unanime, resta en-  
» core ce jour-là, ainsi que le 22. & le 23.  
» sur ce qu'il lui paroissoit que les François  
» avoient dessein d'en venir aux mains. Ce Prin-  
» ce espéroit même de les y engager, son Ar-  
» mée s'étant mise pour cet effet ce jour-là  
» en ordre de bataille; mais ayant enfin recon-  
» nu que les François l'évitoient, pour suivre  
» leur projet du passage du Comte de Secken-  
» dorff, le Prince se détermina, après avoir ren-  
» voyé tous les bagages & équipages de l'au-  
» tre côté du *Rhin*, à repasser ce fleuve le 23.  
» au soir; à quel effet il marcha vers *Benheim*,  
» où, à soleil couchant, toute la Cavalerie pas-  
» sa les ponts sans embarras & en très-bel &  
» bon ordre. L'Infanterie placée en quarré,  
» pour faire face de tous côtés aux ennemis,  
» alloit après la Cavalerie, & étoit suivie de l'ar-  
» riere-garde, composée de tous les Grenadiers  
» de l'Armée & des Pandoures, sous le ordres  
» du Lieutenant Général Comte de Daun, qui  
» la conduisit avec sa valeur & sa prudence ordi-  
» naires;

» naires. Les ennemis attaquèrent avec furie no-  
 » tre arriere garde ; mais le Comte de Daun,  
 » les ayant fait recevoir par une décharge gé-  
 » nérale de tous les Grénadiers , qui coucha  
 » trois à quatre cens des leurs par terre ,  
 » les François ne firent plus un seul pas pour  
 » nous suivre , & toute notre Armée se trouva  
 » campée le matin du 24. à *Ottersdorff* , où fut  
 » mis le Quartier Général. Le *Rhin* a été repassé  
 » sans autre perte de notre part , que celle de  
 » 32. hommes de l'arriere-garde. Retraite aussi  
 » glorieuse pour ce grand Prince , que l'avoir  
 » été le passage du *Rhin* , puisqu'avec toutes  
 » les forces réunies de Mrs. de Noailles , de  
 » Coigny & de Seckendorff , ils ont été obli-  
 » gés d'en être les tranquilles spectateurs , sans  
 » pouvoir embarrasser , ni empêcher cette glo-  
 » rieuse retraite , qui conserve la communica-  
 » tion de l'Armée du Sérénissime Prince Charles  
 » avec celle du Comte de Barhiany. S. A. S. com-  
 » proit alors de s'avancer jusqu'au *Neckre* , pour  
 » ôter à Mr. de Seckendorff , la communica-  
 » tion avec les Prussiens , & pour être à portée  
 » d'envoyer au Comte de Bathiani les renforts  
 » qui seront jugés nécessaires.

À cette relation nous en joindrons une autre  
 de l'Armée de France sur la retraite du Prince  
 Charles. Celle-ci est datée du *Fort Louis* le  
 25. Août , & porte mot pour mot ce qui suit.

« L'Armée du Roi étant arrivée le 21. Août  
 » au Camp de *Brumpft* , très-fatiguée , le Maré-  
 » chal de Noailles jugea indispensable de l'y  
 » faire séjourner le 22. Il en détacha trois trou-  
 » pes de mille Chevaux chacune , & de deux  
 » mille Grenadiers & Fusiliers , tous hommes  
 » choisis, sous les ordres du Chevalier de Belleisle,  
 » du Comte de Lôwendhal & de Mr. de Berchi-

ny, Lieutenans-Generaux, pour harceler l'arriere-garde du Prince Charles de Lorraine.

» Le Maréchal de Noailles ayant eu avis, la nuit suivante, que les troupes Autrichiennes se retiroient à mesure que ces Detachemens avançoient sur elles, il prit le parti de se porter le 23. au matin, sur les hauteurs de *Haguenau*. A son arrivée à *Bischweiler*, il y trouva le Detachement du Comte de *Lôwendahl*, qu'il fit passer par *Drusenheim*, que les ennemis avoient abandonné, & où ils avoient laissé quatre pièces de canon, après avoir jetté dans la *Motern* 7. à 8. cens fusils & des barils de poudre. Il donna ordre aux deux autres Detachemens de passer cette riviere à *Kaltenhausen*, pour se porter sur le *Fort - Loüis*, en prenant leur route par *Schwien* & *Suffelsheim*.

» Le Chevalier de Belleisle lui manda sur le midi que les ennemis occupoient ce dernier poste, & qu'il y avoit un Corps de troupes retranché derriere des abatis. Mr. le Maréchal y fit marcher sur le champ 16. Bataillons, & un pareil nombre d'Escadrons avec 6. pièces de canons. A la tête des Bataillons étoit la Brigade de Champagne. Cette Colonne étoit commandée par le Comte d'Eu & par le Marquis de Clermont Tonnerre. Il apprit deux heures après, que le Comte de *Lôwendahl* voyoit beaucoup de troupes derriere lui. Sur quoi il envoya ordre au Duc de Grammont, qui étoit à la suite de la première Colonne, de marcher par *Drusenheim*, avec la Brigade des Gardes, & de gagner la grande chaussée du *Fort - Loüis*. Le même ordre fut donné à une Brigade d'artillerie de 10. pièces de canons; & sur ce qu'on apprit, que  
» le

» le Prince Charles étoit campé, la gauche à  
 » ses ponts de *Benheim*, & la droite à *Augen-*  
 » *heim*, vis-à-vis le *Fort Loüis*, le reste de  
 » l'Armée reçut ordre de s'avancer; ce qui fut  
 » exécuté avec tant d'activité, qu'elle ne mit  
 » que trois heures à faire cette marche.

» Arrivée au poste du Comte de *Löwendahl*,  
 » on reconnut que les ennemis avoient beau-  
 » coup de troupes de ce côté-là & plusieurs  
 » Compagnies de Grenadiers. Ils se bornerent  
 » cependant à quelques legeres escarmouches,  
 » que les Hussars & les Pandoures eurent avec  
 » nos gens. On apprit que nos troupes, qui  
 » étoient du côté de *Suffelsheim*, avoient forcé  
 » les retranchemens des ennemis, leur avoient  
 » tué beaucoup de monde, fait 200. prison-  
 » niers, & pris 2. pièces de canon. La Brigade  
 » des Gardes étant arrivée de *Drusenheim*, &  
 » ayant eu avis que le reste de l'Infanterie ap-  
 » prochoit, ou se dispoit à attaquer le Vil-  
 » lage d'*Augenheim*, que les ennemis occupoient  
 » à une lieüe du *Fort Loüis*, on le vit tout-à-  
 » coup en feu. On y marcha immédiatement,  
 » & comme il faisoit presque nuit, on ne pen-  
 » soit qu'à se former, lorsqu'arrivant près d'un  
 » ruisseau bordé de prairies marécageuses, le-  
 » quel se jette dans le *Rhin* un peu au-dessus  
 » du *Fort Loüis*, on y trouva les ennemis au  
 » nombre de 32 Compagnies de Grenadiers &  
 » d'autant de Fusiliers, non-compris les trou-  
 » pes irrégulieres, lesquelles étoient placées  
 » sur le flanc dans le Bois, & qui firent une  
 » décharge sur nos troupes. Nos Grenadiers  
 » franchirent ce ruisseau, de même qu'un se-  
 » cond fossé, au-dessus duquel il y avoit un re-  
 » tranchement. Ils emporterent 2. redoutes, &  
 » percerent

» percèrent au-delà, en poursuivant les ennemis  
» jusqu'à huit heures du soir. La nuit les em-  
» pêcha de pousser plus loin leur poursuite,  
» & les troupes restèrent en ordre de bataille,  
» jusqu'au lendemain matin.

» Le 24. à la pointe du jour, comme l'Armée  
» avoit commencé de passer le défilé pour  
» marcher à *Benheim*, on apprit que les en-  
» nemis avoient repassé le *Rhin* pendant la  
» nuit, & qu'ils avoient mis le feu à leurs  
» ponts.

» Nos troupes ont donné de grandes mar-  
» ques de valeur à l'affaire de *Suffelsheim*, & à  
» celle d'*Augenheim*. La première, comme  
» nous l'avons appris depuis, a coûté aux enne-  
» mis, près de mille hommes tués, y compris  
» ceux que Mr. de Berchiny a défaits, en pour-  
» suivant les fuyards dans les Bois, après que  
» les retranchemens eurent été forcés. Il est resté  
» à la seconde attaque 5. à 600. hommes  
» des ennemis. On ne fait pas encore au juste  
» le nombre des prisonniers qui leur ont été  
» faits à cette dernière action. On en amène  
» à chaque instant, lesquels se sont égarés dans  
» les Bois, où quelques Corps des ennemis  
» ont été dispersés.

» Nous avons eu à la première attaque, en-  
» viron cent hommes tués ou blessés. Le nom-  
» bre de ceux que nous avons eu à la seconde  
» attaque, ne passe pas 200.

» Le Chevalier d'Orleans, Grand Prieur de  
» France, a été blessé d'un coup de fusil à la  
» cuisse, dont les nerfs ni l'os ne sont point  
» offensés. Mr. de Fremur, Maréchal de Camp,  
» est blessé assez dangereusement à la tête. Mr.  
» Quenau, Ingénieur, l'est pareillement. Mr. du  
» Tilliet,

« Tilliet, Capitaine au Régiment des Gardes,  
 « a été tué, ainsi que Mr. d'Infreville, Offi-  
 « cier du même Corps. Mr. de la Serre Lieute-  
 « nant-Colonel du Régiment du Roi, a été  
 « blessé à la jambe.

Quelque détaillée que soit cette dernière ré-  
 lation, & de quelle manière qu'elle soit écrite,  
 tous les Généraux François & Bavarois, tous  
 les Officiers & les troupes de ces deux Nations,  
 donnent de grands éloges au Sér. Prince Charles  
 sur sa belle retraite de l'*Alsace*, disant qu'il a  
 très-à-propos fait passer d'avance le *Rhin*  
 à toute son Artillerie & aux bagages, qui par  
 conséquent n'ont pû rien souffrir; qu'il a d'ail-  
 leurs menagé tellement le passage de ce fleuve,  
 que les troupes combinées trouvoient presque  
 tous les postes abandonnés à mesure qu'elles se  
 présentoient pour les y inquiéter, tant ce Prince  
 a sù mettre à profit les chicanes du terrain où  
 il a fait retirer son monde; & qu'il n'y a eu  
 que son arrière-garde qui ait pû être atteinte,  
 quoi qu'en belle défense, à *Augenheim* & à *Suffels-  
 heim*, dont il est dit quelque chose dans cette  
 relation. La perte a cependant été à peu près  
 égale de part & d'autre, & peut aller en tout à  
 deux mille hommes, dans ces attaques. Le Gé-  
 néral Major *Dungern* y a été blessé du côté des  
 Autrichiens, de même que le Colonel *Lutzen*,  
 & il y a eu deux Capitaines tués, & quelques  
 Lieutenans tués & blessés. Nous avons présen-  
 tement à suivre l'Armée de la Reine dans l'Em-  
 pire.

Cette Armée ayant achevé de repasser le *Rhin*  
 le 24. Août à quatre heures du matin, le Prince  
 Charles qui établit ce jour-là son quartier à  
 ● *Stersdorff*, Village contigu au fleuve, y sé-  
 journa

journa le 25. L'après-midi, les bagages prirent les devans par *Rastadt & Mærs*. Le 26. l'Armée, dans le meilleur état qu'on pût la souhaiter, prit la même route, & campa à *Mærs*, d'où les bagages reprirent les devans jusqu'à *Crutzingen*, ce qui a continué d'être observé dans la suite des marches; c'est-à-dire, que les bagages ont toujours pris les devans. Le 27. l'Armée s'étant partagée, deux colonnes traversèrent *Carlsruhe*, & allèrent camper près de *Durlach & de Crutzingen*; une troisième colonne se porta à *Etlingen*, & l'avant & l'arrière-garde couvrirent les flancs du côté du *Rhin*. Un Corps de cette Armée a été détaché, en se mettant en marche, pour renforcer la Garnison de *Fribourg*, & les possessions de la Reine dans la Souabe. Le 28. l'Armée marcha sur trois colonnes, qui se réunirent l'après-midi auprès de *Pfortsheim*.

Les Généraux de l'Armée Française & Bava- roise, depuis le passage du *Rhin* exécuté par celle de la Reine, n'ont été occupés que des dis- positions de le passer aussi, & le firent, savoir, les Bava- rois à *Germersheim* & les François au *Fort-Loüis*, de manière que le 28. le Prince de *Bade-Dou-rlach*, Major- Général, qui comman- doit 1800. hommes de l'arrière- garde des Au- trichiens, ayant été attaqué par un Corps de Cavalerie Bava- roise, fut d'abord obligé de se battre en retraite, à cause de l'incommodité du terrain, & parce qu'il fut averti de l'approche d'un gros Corps qui s'avançoit pour soutenir les Bava- rois. Sur quoi le Général *Bernclau* dé- tacha mille hommes pour joindre les troupes du Prince de *Bade*, qui, à l'aide de ce renfort, contraignirent les Bava- rois de se retirer à leur tour. Cette affaire, qui dura trois heures, couta

IV.  
L'Armée  
de la Reine  
en marche  
vers la Bo-  
hème.

V.  
Combat  
entre un  
Corps d'Au-  
trichiens &  
un de Ba-  
varois.

soixante hommes à ceux-ci, & une trentaine aux Autrichiens ; & non-obstant l'apparence que les Maréchaux de Noailles & de Seckendorff vouloient poursuivre le Prince Charles , ce Prince n'en a pas moins continué sa marche , en passant le 31. le *Nekre* à *Canstadt* pour se porter sur le *Danube*, où il arriva le 8. Septembre. La tête de son Armée y arriva aussi le même jour , & le reste deux jours après , savoir , le 10. que S. A. S. partit de *Donawert* pour se rendre à *Vienne*, où elle étoit attendue afin de concerter avec les Ministres de la Reine , les mesures qu'il conviendrait de prendre tant pour la défense de la *Bohème*, que pour celle des autres Provinces héréditaires. En passant à *Ingolstadt*, elle s'y est arrêtée pour en visiter les fortifications , & donner les ordres nécessaires également pour la défense de cette Place , & des autres Places fortes de la Bavière , telles que *Straubingen*, *Deggendorff*, *Passau*, & *Schardingen*, où le nombre des travailleurs employés aux ouvrages est augmenté. Le dessein, en ceci paroïssoit être qu'on vouloit couvrir par le *Danube* le Corps de troupes qui devoit demeurer en *Bavière*, & qui s'y tiendroit à portée de secourir la *Haute Autriche*, pendant que le gros de l'Armée, marcheroit au secours de la *Bohème*. Or cette marche se fait avec autant d'ordre que de diligence , & de manière que l'Armée comptoit d'être rendue le 25. dans ce Royaume , où les Généraux *Festetitz* & *Bathiani* l'ont précédé avec leurs Corps. Les Etats de *Neubourg* appartenans à l'Électeur Palatin , ont fourni à cette Armée les fourages & les charoïis dont elle a eu besoin ; & on a depuis recommencé d'y exiger des contributions , de même que dans le Duché de

*Sulzbach* ; parce que Son Altesse ne paroît pas garder la neutralité des autres Princes de l'Empire, en fournissant, comme elle fait, des troupes à la Cour de Francfort, & étant entrée dans la Confédération signée dans la Ville de ce nom. Elle a néanmoins donné ordre à ses troupes de remettre du 12. Septembre, jour fixé pour leur départ de *Dusseldorp* & de *Juliers*, au 20. du même mois, leur départ pour se rendre sur le *Haut-Rhin*, & peut être que ce départ aura depuis été remis encore à un autre tems. Mais il n'en est pas de même des troupes Hessoises, elles ont joint, au nombre de six mille hommes, l'Armée Bavaroise, dont un détachement étoit pour lors rendu à la *Tauber*, & le reste divisé en différens campemens. Le Prince Frederic, fils du Prince Guillaume de Hesse, commande ce Corps de Hessois.

Le Maréchal de Coigny demeure seul chargé du commandement de celle de France, le Maréchal de Noailles étant retourné à *Metz*. Tous les Régimens Allemands au service du Roi Très-Christien ont joint celle de Baviere, & un autre Corps de troupes Françoises doit encore la joindre, de façon qu'on compte que cette dernière Armée sera d'environ cinquante mille hommes; qu'elle tâchera de rentrer dans la Baviere, & que son Prince pourra la joindre, puisqu'il a dû partir de *Francfort* sur la fin de Septembre à cet effet, ou plutôt, comme on le pense, pour se rendre à *Nuremberg* ou à *Ausbourg*, & attendre si non à *Francfort*, du moins dans l'une ou l'autre de ces Villes, le sort de la *Boheme*, & les ordres que recevra conséquemment le Maréchal de Coigny.

Toute l'Armée de ce Général après son passage du *Rhin*, qui s'est fait successivement depuis le 27. jusqu'au 29. Août, s'est mise d'a-

bord en differens quartiers , l'un à *Erlingen* ; l'autre à *Muhlberg* , un troisiéme à *Rastadt* , & la Maison du Roi à *Zinsheim* , exigeant de grosses contributions des Etats du Prince de Bade , qui a commandé une division de l'Armée Autrichienne en *Alsace* , & qu'on charge non seulement d'avoir favorisé le passage du *Rhin* à cette Armée , mais aussi d'avoir souffert que les troupes de sa division commissent du ravage en *Alsace*. C'est en bois , en paille , en foin & en avoine que ces contributions sont taxées. Le Pays des Princes de Bade est au reste d'une situation qui l'expose toujours aux funestes effets de la guerte , lorsqu'elle est portée sur le *Rhin* , & sur tout lors qu'on cherche à se ressentir de quelque chose qu'on veut leur imputer à faute. L'Electeur de Mayence est aussi menacé d'une prochaine visite des François , encore en ressentiment du passage du *Rhin* par le Sérénissime Prince Charles. Le Maréchal de Seckendorff a fait faire depuis le 2. de Septembre quelques mouvemens à son Armée campée sur le territoire de *Durlach* ; mouvemens réglés sur ceux du Maréchal de Coigny , qui en a fait aussi plusieurs , afin que son Armée , partagée en cinq divisions & qui est entrée dans le *Brigaw* & la *Souabe* , fit en même-tems le Siège de *Fribourg* , & se portât à d'autres entreprises sur les possessions de la Reine d'Hongrie & de Boheme en *Souabe* ; car le Siège de *Fribourg* a été résolu , on s'est même emparé de *Wlaing* , de *Rottesviller* qui étoit évacué , de *Rothenbourg* & de quelques autres endroits ; & on a fait transporter de *Strasbourg* au *neuf Brisack* cent piéces de gros canons & soixante mortiers pour faire le Siège médité.

Mais

Mais la conduite de l'Armée Françoisé ayant porté le Cercle de *Souabe* à écrire une Lettre très-respectueuse à la Cour de Francfort, pour la priere de concourir à lui conserver & garantir la neutralité qu'il a embrassée dès le commencement de la guerre du consentement des Puissance en guerre, on prétend maintenant que la France s'abstiendra de mécontenter ce Cercle, et se désistant de faire faire le Siège de *Fribourg*, & qu'elle fera porter ailleurs ses forces, après qu'elle aura vû le tour que prendront les affaires, ensuite de l'expédition du Roi de Prusse en *Bohème*, où nous allons passer.

*Bohème.* La Capitale de ce Royaume n'a point tardé à se garnir de Milices & de differens renforts d'Infanterie, de Cavalerie, de Croates & de *Warasdiens*, après les ordres venus de *Vienne*, & occasionnés par la résolution du Roi de Prusse contre la Reine. Vingt-trois Compagnies de Bourgeois s'y armerent aussi, & on y a pratiqué d'abord tout ce qui pouvoit concourir à sa défense, en attendant que le Général *Bathiani*, venant de la Baviere, s'en approchât & joignît le Général *Festeritz*. Les mêmes précautions ont été prises pour la *Moravie*, & pour ce qui reste de Places à la Reine en *Silésie*, d'où les troupes Prussiennes sont entrées dans le Duché de *Troppau*, se sont emparés de la Ville de ce nom, de même que de *Faggendorff*, & ont exigé de grosses contributions en vivres & en fourages, de toutes les Villes & Communautés situées depuis la frontiere jusqu'à *Olmütz*. Mais sur l'avis de la marche du Prince *Charles* vers la *Bohème*, elles ont abandonné ces Villes, & ont marché vers *Prague* pour renforcer leur grosse Armée, qui ayant

VII.  
*Les Prussiens  
en Bohème  
& en Mora-  
vie.*

continué sa marche par la *Saxe*, est aussi entrée, en plusieurs Corps, dans ce Royaume. De pareilles contributions y ont été exigées avec les menaces les plus fortes en cas de refus.

La grosse artillerie des Prussiens les a suivis, quoi qu'après quelque retardement sur l'*Elbe*, où elle avoit été embarquée. Elle a été renduë devant *Prague* le 5. Septembre. Ce retardement de leur artillerie fut causé, parce que l'on avoit embarrassé la navigation de l'*Elbe*, en y faisant couler à fonds des bateaux chargés de pierres, & que le Château de *Tetschen*, qui est situé de maniere qu'il commande le Pays des environs, étoit occupé par un Capitaine, deux autres Officiers & 90. Soldats des troupes de la Reine. Les Prussiens ayant donc franchi ces deux obstacles en dégageant l'*Elbe*, & en faisant prisonniere la Garnison de *Tetschen*, arriverent successivement devant *Prague*, après diverses escarmouches peu remarquables, mais ordinaires, lorsqu'il faut s'emparer des postes dont on veut déloger son ennemi pour marcher en avant. Le 2. route l'Armée Prussienne fort nombreuse, commandée par S. M. Prussienne, & ayant sous elle le Felt-Maréchal de *Schwerin*, se trouva renduë devant cette Place qu'elle commença à investir.

## VIII.

*Action près  
de Beraun.*

Le Corps du Général *Barthiani* s'étant réuni le 28. Août avec celui du Général *Festeritz*, ils formoient une Armée de 36. mille hommes, dont on fit plusieurs Détachemens pour occuper les postes de conséquence. Le 6. Septembre cette Armée de la Reine étoit à *Czerowitz*. Les Prussiens se présentèrent ce jour-là devant *Beraun*, dans le dessein de s'en emparer. Le Détachement qu'ils avoient fait à cet effet, étoit

étoit composé de quatre Compagnies de Grenadiers, de cinq Bataillons & de huit Escadrons de Hussars, avec quatorze pièces de campagnes. Le Général Helfreich, qui campoit auprès de cette Ville avec un Corps de Temeswariens, de Croates & de Dalmates, en ayant d'abord donné avis au Général Festeritz, celui-ci accourut à son secours avec ses Hussars & 1150. hommes de Cavalerie commandés par le Général Luchesi. A l'approche de ce Corps, le Général Helfrich se jeta avec son monde dans la Ville. Les Prussiens avoient déjà fait avancer deux canons sur le pont, mais ils furent chargés & poussés si vivement, qu'ils laisserent un de leurs canons en arriere & deux chariots de munitions, pour gagner les hauteurs avec plus de diligence. Ils revinrent cependant peu après pour tâcher de reprendre le canon, mais la Cavalerie Autrichienne qui arrivoit successivement, les obligea à se retirer de nouveau. Cette Cavalerie passa ensuite la *Beraun* en trois endroits, afin de couper la retraite à l'ennemi, qui forma si à propos un Bataillon carré, & fit une si belle contenance, que quoiqu'on le chargeât à plusieurs reprises à la droite & à la gauche, il fallut renoncer au dessein de l'enfoncer, pour ne pas ruiner la Cavalerie. On continua ainsi seulement à faire quelques petites décharges jusqu'à trois heures après midi, que le Général Bathiani, qui étoit venu au bruit, sans être autrement averti, jugea à propos d'ordonner à la Cavalerie de revenir se ranger sur le bord de la *Beraun*. On compte la perte des Prussiens dans cette action de 3. à 4. cens hommes en morts, blessés & prisonniers, & de 140. celle des Autrichiens. Du nombre des morts de ceux-ci sont un Lieutenant Colo-  
nel.

nel, deux Capitaines, un Lieutenant & un Enseigne; des blessés, un Major un Capitaine & un Enseigne. Le soir les Prussiens se posterent sur les hauteurs des environs, & le Général Bathiani retourna au Quartier général de *Czerowitz*. Pendant la nuit le Roi de Prusse & le Felt Maréchal de Schwerin joignirent avec un renfort de 17000. hommes le Corps qui s'étoit porté devant *Beraun*, & qui est commandé par le Général Hake; cependant les Prussiens n'ont plus jugé devoir faire de nouvelles tentatives sur cet important Poste, s'étant retirés le lendemain avec toutes leurs forces vers la Capitale, qu'ils tenoient alors de tous côtés investie, & les troupes de la Reine occuperent le dessus des hauteurs de *Beraun*.

IX.  
Siège de  
Prague.

Le 8. les Prussiens se trouverent déjà maîtres de la hauteur de *Cziska* près de *Prague*, & de celle qui est appelée le *Galgenberg*, & commencerent leurs approches devant la Ville neuve. Le feu des assiégés étoit ce jour-là très-vif, & a continué de même les jours suivans. Le 9. la tranchée fut ouverte, & toutes les batteries des assiégeans devant tirer le 12. ils comptoient alors que la Ville ne tiendrait que peu de jours, quoi qu'on n'eut rien négligé pour rendre ce Siège difficile, & le faire trainer, s'il étoit possible, jusqu'à l'arrivée de l'Armée du Sérénissime Prince Charles dans le Royaume.

*Vienne*. Cette Cour a donné une réponse en plein, comme nous l'avons dit, à la Déclaration du comte de Dohna, qui y a résidé pour le Roi de Prusse; mais étant trop étendue, seulement pour en donner un extrait, nous le ferons le mois prochain. La Reine est de retour en cette Ville de son voyage de *Præbourg*. Les Etats de

de Hongrie qui ont été assemblés en grand nombre en cette Ville, non seulement lui ont accordé le secours qu'elle leur a demandé, mais ils se sont aussi engagés à fournir un autre secours extraordinaire, si les circonstances le demandent, contre le Roi de Prusse, dont les forces en *Boheme* sont actuellement de 60000. hommes; outre 7000. qu'il a dans le Comté de *Glatz*, & 13000. dans la *Haute Silesie*; lesquels derniers comme on apprend, vont être considérablement renforcés. Mais on verra incessamment de quelle manière seront dirigées les affaires pour agir proportionnellement contre ce nouvel & puissant Ennemi. Les conférences roulent là-dessus, & le Prince Charles est venu y assister. Des recrues Hongroises à pied & à cheval continuent, en attendant, de passer journallement par *Vienne* & aux environs, pour les Régimens des Armées de Sa Majesté. Ce qu'il y avoit de celle du Général Bathiani occupé au blocus de *Rothenberg* en *Baviere*, on apprend qu'il l'a levé à l'approche d'un Corps de troupes Bavoises, pour aller joindre les troupes qui sont dans les Places de cet Electorat, suivant l'intention de la Cour, qui juge, dans les circonstances présentes, qu'il vaut mieux s'attacher à porter de plus grands coups.

On avoit fait partir pour la *Boheme*, avant l'entré des Prussiens dans ce Royaume, vingt piéces de canons de différent calibre, neuf mortiers, des charettes chargées de bombes, de poudre, de boulets & autres munitions & attirails de guerre.

Comme on a parlé dans nos Journaux précédens du nommé Colneri, & qui pour des correspondances dangereuses devoit être condamné

donné à mort, on dira encore sur son sujet, que la Reine, par un effet de sa clémence, & à cause de l'importance de plusieurs découvertes qu'il a faites, a bien voulu ne le condamner qu'à une prison perpétuelle. Ces découvertes, qu'on a communiquées à la Cour de Russie, ont favorablement disposé la Czarine par rapport à l'affaire du Marquis de Botta.

*Saxe.* La plûpart des Régimens d'Infanterie & de Cavalerie, qui composent les troupes de cet Electorat, sont arrivés, sur un ordre du Roi, aux environs de *Dresde*, & y ont formé un Camp. On a détaché de chaque Régiment d'Infanterie un nombre de Soldats pour être mis en quartiers dans cette Ville, & renforcer les troupes de la garnison. On a pris en même-tems toutes les mesures, pour que le Duc de *Saxe-Weyssenfels*, à qui le Roi a donné le commandement de ces troupes, puisse rassembler dans 24 heures environ 22. mille hommes. On a aussi augmenté jusqu'à 150. le nombre de canons dont les remparts de *Dresde* sont garnis; on y travaille sans relâche à augmenter les Fortifications, & outre la garnison qui est de dix mille hommes, on a placé des Milices aux Barrières pour les garder. On travaille de plus à garnir *Neustadt* de palissades & d'artillerie. Ces grands mouvemens en *Saxe* ne paroissent cependant faits jusqu'ici que pour garantir le Pays de toute incommodité, à l'occasion de la présente guerre de *Boheme*.

*Francfort.* Les Equipages de la Cour partirent le 18. Septembre au matin, & les Gardes les suivirent. Ils prennent la route de *Mergentheim*,

pour s'y arrêter jusqu'à nouvel ordre.

Le premier du même mois on a porté à la Dictature publique de la Diette un Ecrit de l'Electeur de Mayence, en forme de réponse à ce qui est dit sur son sujet dans le Decret de la Cour du 29. du mois de Juillet dernier, par lequel il a été demandé que les Actes & Protestations de la Cour de Vienne fussent supprimés des registres de l'Empire. Cet Ecrit est précédé d'un discours adressé aux Ministres de la Diette, & tend à justifier la conduite de l'Electeur en cette occasion. Comme le même Electeur se croit menacé d'une prochaine visite des François pour le passage du *Rhin* par l'Armée du Prince Charles, il a fait prier cette Cour de Francfort de vouloir interposer son crédit pour garantir ses Etats de tout dommage à ce sujet; assurant qu'il n'a pas dépendu de lui d'empêcher le passage des Autrichiens; qu'il a protesté là-dessus de la maniere la plus forte, & qu'il est dans la ferme résolution d'observer une exacte neutralité dans toutes les occasions qui pourront encore se présenter.

Un autre Ecrit fut présenté le 10. à la Dictature publique par le Ministre du Roi de la Grande-Bretagne, comme Electeur d'Hannover, afin de faire connoître les droits que la Maison Electorale d'Hannover prétend avoir sur la succession d'*Oostfrise*. Les Etats de l'Empire y sont priés en même tems de suspendre la voix de cette Principauté jusqu'à ce que la concurrence des deux Prétendans soit décidée. La déduction d'Hannover est fondée sur des Pactes & des Conventions faites entre cette Maison & celle d'*Oostfrise*. Cet Ecrit cause un mouvement extraordinaire

naire parmi les Ministres de la Diète, vû les suites importantes que l'on prévoit que cette affaire aura. Le Ministre de Prusse en a informé le Roi son Maître par un Courier qu'il lui a dépêché.

Il n'y a point encore de Princes de l'Empire qui ayent accédé au Traité d'Union signé en cette Ville de *Francfort*, quoi qu'il y ait une espece de Lettre circulaire pour les y inviter tous.

*Ehrenbreitstein*. Voici ce que nous recevons de cette résidence de l'Electeur de Treves.

» Son Altesse Sérénissime Electorale de Treves,  
 » par une suite de ses sages & paternelles atten-  
 » tions, ayant jugé à propos de remplir la place  
 » de Professeur du Droit public & de l'Histoire,  
 » qui vaquoit depuis quelque tems dans l'an-  
 » cienne Université Electorale de Treves; & lui  
 » ayant plû d'y appeller une Personne très-ca-  
 » pable & très-laborieuse; On fait savoir, par  
 » ordre de Son Altesse Electorale, aux person-  
 » nes de rang & autres qui voudront s'appliquer  
 » dans cette Université à l'étude des Droits Ci-  
 » vil & Canon, que comme outre la Théolog-  
 » gie, la Médecine, la Philosophie, on donne  
 » des Colléges tant publics que particuliers sur  
 » le Droit Canon, les Institutes & les Pandectes  
 » ou le Digeste du Droit Civil, dont les cours  
 » s'ouvrent au commencement du mois de No-  
 » vembre, & finissent toujourns, ensemble ou sé-  
 » parément, dans l'espace d'une année; De mê-  
 » me à l'avenir on y enseignera tant en public  
 » qu'en particulier, moyennant un honoraire  
 » convenable, premierement, les principes fon-  
 » damentaux tant du Droit Public & de l'His-  
 » toire de l'Empire, que de l'Histoire Uni-  
 » verselle, savoir, la Geographie, la Génée-  
 » logie, la Chronologie, l'Art Héraldique

ou le Blason, le Droit Naturel & le Droit  
Feodal: Secondement, le Droit Public, l'Histoire de l'Empire, l'Histoire Universelle; & enfin la Rhétorique & la Poétique Allemande; l'Histoire Littéraire, la Sténographie, ou l'Art d'écrire en chiffres, &c. le tout suivant l'ordre & le tems marqués dans le Catalogue des Leçons, qu'on imprimera chaque année; que le cours du Droit Public & de l'Histoire de l'Empire comme aussi de l'Histoire Universelle sera achevé dans l'espace d'une année; & que celui de chacune des autres Sciences finira en six ou en trois mois.

On apportera tous les soins possibles, non seulement que Messieurs les Etudiants trouvent des logemens & des pensions selon leurs rangs & pour un prix raisonnable, mais encore pour qu'ils ayent la facilité d'y apprendre les Langues étrangères & les exercices convenables à des Cavaliers.

N O R D.

**R**ussie. Le 7. Août l'Impératrice partit de *Moscou* pour *Kiovie*, Capitale de l'*Ukraine*, en exécution d'un vœu, & ne comptoit être de retour non à *Moscou*, mais à *Petersbourg* qu'au commencement du mois d'Octobre. Elle est partie avec peu de personnes de sa Cour; aussi ce voyage ne devoit-il être troublé, non plus que son séjour à *Kiovie*, par aucune affaire de ses Etats, dont elle a remis tout le soin au Sénat avant son départ. Le Duc Successeur & la Princesse son Epouse sont de ce voyage. Sa Majesté avoit aussi conféré avant son départ plusieurs Charges, donné de beaux présens à plusieurs Seigneurs & Dames, fait élargir tous les prisonniers qui n'étoient point détenus pour crimes

mes capitaux, rappellé diverses personnes de leur exil, & entr'autres le Général Bismarck, & les Comtes Charles & Gustave de Biron, qui ont reçu des sommes pour se remettre en équipages, & fait diverses autres graces.

Pour ce qui est des affaires relatives aux Cours étrangères, on n'en a rien à rapporter, sinon que les Ministres, dont les Principaux sont engagés dans les troubles présens de l'Europe, se donnent leurs mouvemens ordinaires pour faire pancher favorablement vers eux le Ministère Ruffien, tels sur-tout que les Ministres des Cours de *Francfort* & de *Berlin*, auxquels vient se joindre Mr. Daillon Ministre de France, & qui doit être revêtu à son arrivée à *Petersbourg*, du caractère d'Ambassadeur du Roi Très-Chrét., pour donner à Sa Maj. Czarienne le titre d'Impératrice. Le Ministre de la Reine d'Hongrie & de Bohême, & celui de la Grande-Bretagne n'oublent rien de leur côté pour tenir le même Ministère dans les bons sentimens qu'ils lui ont remarqué jusqu'ici en faveur de leurs Cours. Cependant la triple alliance qu'ils négocient, & qui seroit un renouvellement des anciennes Conventions, entre la Maison d'Autriche, celle de Russie, & la Cour de Londres, ne sera dit-on conclüë qu'après le retour de l'Impératrice de son voyage de *Kiovia*. En attendant, quoiqu'on eut fait faire plusieurs mouvemens aux troupes Ruffiennes, on ne peut pas en augurer qu'elles ayent à faire une marche hors de leur Pays, ni que la construction de plusieurs Vaisseaux de guerre & de Frégates à *Archangel*, ait d'autre destination que celle de remettre la Marine sur le pied qu'elle étoit en 1734.

Ce que présentent la *Suede*, le *Dannemarc* &  
la

La Pologne, étant peu intéressant pour l'étranger, nous pouvons le renvoyer au mois prochain, afin de ne plus passer sur l'article qui suit.

A R T I C L E VI.

*Naissance, Mariages, & Morts depuis deux mois.*

**N***aissance.* La Reine des deux Siciles est accouchée heureusement d'une Princesse à Gaëte le 26. Juillet. Cette Princesse a été nommée au Baptême Marie - Josephine.

*Mariages.* Le Duc de la Mirandole épousa à Madrid le 12. du même mois Mademoiselle de Berwick, fille du feu Duc de ce nom, & petite-fille du fameux Maréchal de Berwick.

Le 17. se fit à Berlin la cérémonie du mariage de la Princesse Ulrique-Louïse sœur de Sa Maj. Prussienne, avec le Prince de Holstein Successeur au Trône de Suede.

Le Comte de Podewils, Envoyé Extraordinaire du Roi de Prusse auprès des Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, vient aussi d'épouser à Breslaw la jeune Comtesse de Marwitz, fille du Général de ce nom, Gouverneur de cette dernière Ville. Le mariage du Duc de Penthièvre avec Mademoiselle de Modène est déclaré.

*Morts.* Le Comte de Herberstein, Maréchal d'Autriche est mort à Vienne.

Le 29. Juin mourut à Nancy à l'âge de 84. ans, Jean-Philippe Comte de Cardon Vidampierre, Chevalier Seigneur de Lanfrocourt & Fecocourt, Comte de Vandeville, Colonel d'Infanterie au service de France, Conseiller d'Etat & premier Gentilhomme de la Chambre de S. A. R. de Lorraine Grand Duc de Toscane,

Messire Bleickard, Comte d'Helmstatt, Baron du St. Empire, Seigneur d'Hingsange, Comte de Morhange &c. est aussi mort à Nancy le 17. Juillet.

Le 17. l'Academie Françoisë & celle des Infcriptions & Belles Lettres firent une perte en la personne de Messire Charles d'Orleans de Rothelin , Abbé de l'Abbaye de Cormeille , mort à *Paris* âgé de 53. ans , & qui étoit Membre de ces deux Academies.

Le 21. la mort enleva dans la même Ville le Comte de Tarnaux , Lieutenant Général des Armées du Roi Très-Chrétien.

Le Comte Charles de Lauderdale , un des seize Pairs d'Ecosse , Grand Sheriff du district d'*Edimbourg* , & Président de la Cour de Justice de la même Ville , est mort le 26. âgé de 62. ans.

Don Antoinë de Sartines , Comte d'Alby , Lieutenant-Général & Intendant de la Principauté de Catalogne , est mort le 5. Août à *Barcelonne* , fort regretté.

Le 10. mourut à *Paris* Mr. Philippe de Cordouan , Marquis de Langey Brigadier des Armées du Roi de France , âgé de 83. ans.

Le même jour & dans la même Ville la mort enleva Mr. Nicolas Gedoyin , Abbé de l'Abbaye de *Notre Dame de Baugenci* , l'un des Quarante de l'Academie Françoisë.

Le Duc de Chandois est mort à sa Terre de *Cannon* en Angleterre.

La nuit du 29. au 30. le Cardinal Molina , Président de Castille , Evêque de Malaga & Commissaire Général de la Croisade , mourut subitement à *Madrid* âgé de 90. ans. C'est le premier Chapeau qui vaque dans le Sacré College depuis la dernière Promotion.

Le Prince regnant Frederic-Antoinë de Schwarzbourg-Rudolstadt , est aussi mort subitement le 1. Septembre dans sa résidence.